



Cahiers de l'OLL

**N° 5
Janvier 2011**

Observatoire de la laïcité de Lozère

Sommaire

1. Assemblée générale 2010 - samedi 4 décembre
Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges.
- Annexes.
2. Ecoles maternelles et élémentaires en Lozère.
3. Appel de Bobigny.
4. PV des Conseils d'administration de l'OLL
 - 7 avril 2010
 - 21 mai 2010
 - 27 septembre 2010
 - 17 novembre 2010.
5. Les Cahiers de l'OLL.
6. Bulletins d'adhésion.

Elections, réflexions....

On ne peut employer le mot «intolérance»
Sans évoquer mépris, rejet et donc violence
Il anéantit tout, laisse sans espérance,
Amour, fraternité, n'ont aucune existence.
Oui, comment tolérer l'idée d'intolérance ?

Et pourtant, à mes yeux, le terme «tolérance»
Ne me satisfait pas, contient... ? de l'indulgence ?
Il y a une réserve, de la condescendance....?
Passif et sans élan, ce concept paraît mièvre,
C'est une permission donnée du bout des lèvres....
Oui, comment enrichir l'idée de tolérance ?

Il existe pourtant un mot qui conviendrait
Pour désigner si bien cette vertu majeure,
Je veux parler ici de la LAÏCITE.
Cela contient, je crois, un espoir de bonheur,
C'est pour moi synonyme de générosité,
Signe de liberté, mais aussi de respect....

Or, il fut si longtemps haï, discrédité !
Il faut lui redonner son sens, sa vérité,
Comprendre sa grandeur, son authenticité,
Et, puisqu'il vient du peuple....sa légitimité !

Car si tous les pays avaient su l'adopter,
Et reconnaître son universalité,
Cette idée toute simple, remplie d'humanité,
Aurait permis peut-être d'aplanir le chemin,
Pour préparer enfin de meilleurs lendemains.

Claude BRUN (Mai 2002)

NB/ laïque vient du grec « laïkos » qui signifie « du peuple ».

Ce texte a été écrit au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle qui a vu le FN présent au second tour.



Observatoire de la laïcité de Lozère

Assemblée générale du samedi 4 décembre 2010

Centre FOL de Bec de Jeu à BALSIEGES.

Début des travaux : 10 h 10.

Participant(e)s : 29

Excusé(e)s : 15.

Association membre fondateur excusée : AD PEP 48.

Associations membres fondateurs présentes : ADATEEP, AL GODF, AP MAIF, Autonome de Solidarité, FD Libre Pensée, FCPE, FSU, Ligue de l'Enseignement / FOL, MAE, UL DDEN, UNSA-Education.

Autres associations adhérentes présentes : SE-Unsa, SNES-FSU, SNUipp-FSU.

Autre association présente : SNETAP-FSU.

1. Rapport d'activité

Le succès de l'initiative menée le 23 avril 2009 autour d'Henri PENA-RUIZ avec la MAIF et l'ensemble des organisations laïques engage ses promoteurs dans un processus qui va voir se constituer l'**Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL)**.

S'en suivent plusieurs réunions pour l'organisation d'autres initiatives et Eric MASSON, correspondant MAIF, propose la mise en place d'une structure pérenne. L'exemple de l'Observatoire de la Laïcité de Provence et d'Aix nous sert de guide. Lecture de la lettre du 13 octobre 2009 reçue de l'OLPA (voir en annexe I) et évocation d'André Abeille président-fondateur de l'OLPA décédé cet été.

☐ **Jeudi 8 octobre 2009** Après plusieurs réunions préparatoires a lieu l'Assemblée générale constitutive de l'OLL. Un texte de présentation, les statuts et une Charte des fondateurs élaborés courant septembre et octobre, sont votés¹. Le Conseil d'administration et le bureau sont constitués.

Les représentants des quatorze membres fondateurs :

- Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (AD PEP),
- Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP),
- Association lozérienne du Grand Orient de France (GODF),
- Association Prévention MAIF Lozère (AP MAIF),
- Autonome de Solidarité Laïque (ASL),

¹ Cahiers de l'OLL, n° 1, janvier 2010, pp. 5 à 11.

- Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF),
- Fédération départementale de la Libre Pensée (FD LP),
- Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE),
- Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats,
- Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques (FOL),
- Mutuelle Assurance de l'Education (MAE),
- Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE),
- Union lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (UL DDEN),
- Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

et sept représentants des personnes physiques constituent le Conseil d'Administration ².

La parution a lieu au **Journal officiel n° 44 du 31 octobre 2009** ³.

La publication des compte-rendus d'initiatives, d'éléments de réflexion complémentaires et du fonctionnement de l'OLL ⁴ font l'objet d'une publication interne, non vendue, les **Cahiers de l'OLL**.

□ Suite à la publication d'un article avec **Patrick TORT** dans **Valeurs mutualistes**, revue de la MGEN ⁵, dans le cadre de l'année Darwin, une autre conférence est proposée à l'automne avec ce scientifique auteur de *L'Effet Darwin*. Contact est pris avec la Bibliothèque municipale *Lamartine* et un projet commun est élaboré.

Mercredi 21 octobre 2009, en partenariat avec la ville de Mende, la Bibliothèque municipale *Lamartine*, et l'OLL (l'ADPEP, l'ADATEEP, l'ASL, l'Association lozérienne du Grand Orient de France, la Fédération départementale de la Libre Pensée, la FCPE, la Ligue de l'Enseignement - FOL, la FSU, la MAE, MAIF-Prévention, la MGEN, les Eclaireurs et éclaireuses de France, l'OCCE, l'UL DDEN et l'UNSA-Education) recevaient **Patrick TORT** qui présentait "**L'effet Darwin**" ⁶. L'exposition *Darwin* acquise par l'OLL grâce à une avance financière des DDEN ⁷, présentée à cette occasion est ensuite visible à la Bibliothèque municipale.

Plus de 100 personnes assistent à la conférence-débat suivie d'un buffet.

□ **L' Exposition Darwin** : après Mende en octobre-novembre (Halle Saint Jean et Bibliothèque municipale), une présentation partielle en a été faite au CDDP de Mende à destination des scolaires (premier degré) du 8 au 22 mars dans le cadre de l'exposition **Evolution : des dinosaures aux OGM**. L'exposition complète a été montée par l'OLL au Centre culturel de Saint Chély d'Apcher du 6 au 11 mai. Elle a été visitée gratuitement par un public varié et notamment des scolaires, tous les établissements du secteur ayant reçu informations et invitations.

Elle reste disponible soit dans son ensemble (45 panneaux) soit sous forme de sélection (milieux scolaires notamment).

□ **CA du 28 novembre** ⁸ - Mise en route, fonctionnement – Initiatives : bilan et perspectives ; une **réunion-débat sur la Loi Carle** dont les retombées risquent d'être graves dans notre département rural à forte concurrence est prévue début 2010. Contact sera pris grâce à Alain Rousson avec Eddy Khaldi co-auteur avec Muriel Fitoussi de *Main basse sur l'Ecole publique* ⁹.

□ **CA du 6 janvier 2010** ¹⁰ - Venue d'Eddy Khaldi et lettre aux élus (partie le 22 janvier), communiqué de presse... – Partenariat MAIF pour une nouvelle initiative avec H. Pena-Ruiz – N° 1 des *Cahiers de l'OLL* et projet de n° 2.

□ Le n° 1 des **Cahiers de l'OLL de janvier 2010** est consacré à la conférence débat d'Henri PENA-RUIZ, du 23 avril 2009. Il contient aussi tous les textes "fondateurs" de l'OLL : Statuts, Charte, présentation, ainsi que le PV de l'AG constitutive...

□ **Samedi 6 février 2010**, Eddy KHALDI co-auteur avec Muriel FITOUSSI de *Main basse sur l'Ecole publique* intervient pour présenter "**la Loi Carle**" ¹¹ à la salle Urbain V de Mende. Malgré des conditions climatiques difficiles (neige durant la nuit et routes difficiles) 50 personnes seront présentes.

² *Cahiers de l'OLL*, n° 1, janvier 2010, pp. 12 et 13.

³ *Cahiers de l'OLL*, n° 1, janvier 2010, p.14.

⁴ CR des Conseils d'administration dans les *Cahiers de l'OLL*, n° 2, avril 2010, pp. 23 à 25.

⁵ *Valeurs mutualistes* n° 260 mai/juin 2009, pp. 14 et 15.

⁶ *Cahiers de l'OLL*, n° 2, avril 2010, pp. 5 à 22

⁷ Remboursée pour 50% au printemps 2010 et devant être soldée à l'automne 2010.

⁸ Compte rendu publié dans les *Cahiers de l'OLL*, n° 2, avril 2010, pp. 23 et 24.

⁹ Eddy KHALDI et Muriel FITOUSSI, *Main basse sur l'Ecole publique*, éditions Demopolis Paris 2008, 223 pages.

¹⁰ Compte rendu publié dans les *Cahiers de l'OLL*, n° 2, avril 2010, p. 24 et 25.

¹¹ *Cahiers de l'OLL*, n° 3, juin 2010, pp. 7 à 28.

- ☐ **CA du 10 février 2010** ¹² - Bilan de la conférence avec Eddy Khaldi ; Expo Darwin prévue à St Chély, suite P. Tort, N° 2 des Cahiers ; Conférence d'Henri Pena-Ruiz le 18 mars.
- ☐ **Mercredi 17 février** envoi d'un **dossier** de presse sur **l'OLL** : presse écrite et radios.
- ☐ **Vendredi 5 mars** participation au **CDDP** de panneaux de l'expo Darwin à l'**exposition Evolution : des dinosaures aux OGM** à destination des scolaires (premier degré). L'expo est ouverte **du 8 au 22 mars** et ce avec un large partenariat : Université Montpellier 2, Inspection académique de la Lozère, CRDP académie de Montpellier, DAAC Rectorat, FOL 48, IUFM site de Mende, Ville de Mende, Région Languedoc-Roussillon, Conseil général de la Lozère, Amis de la bibliothèque municipale de Mende et OLL¹³.
- ☐ **Mercredi 10 mars inauguration** expo au **CDDP**.
- ☐ **Jeudi 18 mars 2010** en partenariat avec la MAIF, **Henry Pena-Ruiz**, sur le thème de **L'école laïque, école de la liberté** réunit au Théâtre municipal 150 personnes ¹⁴. L'article du Midi Libre ¹⁵ qui rend compte de cette initiative se termine par cette phrase : "*Une intervention pointue et qui a passionné le public venu nombreux au théâtre de Mende*". L'après-midi, au même lieu, la MAIF et l'IUFM avaient permis aux étudiants et enseignants de l'IUFM d'assister au cours sur la laïcité d'Henri PENA-RUIZ.
NB. Henri PENA-RUIZ vient de publier "*Grandes légendes de la pensée*", éditions J'ai lu, 188 pages, 4€ 80.
- ☐ **CA du mercredi 7 avril** - Carte scolaire (au lendemain du CDEN) ; point sur le prochain cahier de l'OLL et tirage papier ; Comité de défense et de développement des services publics ; Cinquantenaire du "*Serment de Vincennes*" (le ou autour du 19 juin) ; Journée nationale de la Laïcité ; Point sur le fonctionnement (adhésions, finances...) ; Expo Darwin.
- ☐ Le **n° 2** des **Cahiers de l'OLL d'avril 2010**, relatif à Darwin et à la conférence animée par Patrick TORT en octobre 2009, reprend aussi la présentation de l'OLL et les compte-rendus des Conseils d'administration de l'OLL durant ses 6 premiers mois d'existence.
- ☐ **Mercredi 5 mai** – Rencontre PE2 – T1 évocation de l'OLL lors de la présentation des DDEN.
- ☐ Du **6 au 11 mai**, l' **Exposition Darwin** : après Mende en octobre-novembre (Halle Saint Jean et Bibliothèque municipale), et la présentation partielle au CDDP de Mende, l'exposition complète a été montée par l'OLL au Centre culturel de Saint Chély d'Apcher. Elle a été visitée gratuitement par un public varié et notamment des scolaires, tous les établissements du secteur ayant reçu informations et invitations. Elle reste disponible soit dans son ensemble (45 panneaux) soit sous forme de sélection (milieux scolaires notamment).
- ☐ **Vendredi 7 mai AG de la FOL Lozère** - présentation de l'OLL.
- ☐ **Mercredi 19 mai Congrès du SNUipp-FSU** – Rappel historique des lois scolaires et présentation de l'OLL auquel adhère le SNUipp.
- ☐ **CA du vendredi 21 mai** – Bilan de l'expo Darwin à Saint Chély ; Cahiers de l'OLL ; Commémoration du **Cinquantenaire du Serment de Vincennes**, une réunion-débat est prévue.
- ☐ **Mercredi 26 mai AG des PEP 48** Le Ventouzet Ste Colombe de Peyre : rappel de la création de l'OLL, l'ADPEP est parmi les membres fondateurs.
- ☐ Le **n° 3** des **Cahiers de l'OLL**, début **juin 2010**, rend compte de la conférence d'Eddy Khaldi, le 6 février 2010, sur la Loi Carle.
- ☐ **Lundi 7 juin**, participation à la réunion d'information sur les **services publics** à Rouffiac.
- ☐ **Samedi 12 juin** participation au **Colloque sur l'Ecole rurale** à Saint Michel de Dèze.
- ☐ **Lundi 14 juin** réunion de **préparation** de l'initiative pour le **Cinquantenaire** du Serment de Vincennes, modalités pratiques.
- ☐ **Vendredi 18 juin 2010** à 18 heures, pour commémorer le **Cinquantenaire du Serment de Vincennes**, une réunion publique avec débat est organisée par l'OLL à **MENDE** ¹⁶. Précédés accompagnés et suivis du diaporama réalisé par l'OLL ¹⁷, les débats se poursuivent en soirée autour d'un buffet-grillades.

¹² Compte rendu publié dans les *Cahiers de l'OLL*, n° 2, avril 2010, p. 25.

¹³ *Cahiers de l'OLL*, n° 2, avril 2010, p. 21.

¹⁴ *Cahiers de l'OLL*, n° 4, septembre 2010, pp. 5 à 18.

¹⁵ *Cahiers de l'OLL*, n° 4, septembre 2010, p. 10.

¹⁶ *Cahiers de l'OLL*, n° 4, septembre 2010, pp. 19 à 37.

¹⁷ **La laïcité, l'Ecole, l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL)** reprenant l'historique de la laïcité, les lois scolaires, la loi Debré et son actualité ainsi que les informations concernant l'OLL.

❑ Le n° 4 des **Cahiers de l'OLL** de **septembre 2010** évoque la venue d'**Henri PENA-RUIZ**, le 18 mars 2010 sur ***l'école laïque, école de la liberté*** et publiera les interventions faites lors de la réunion-débat du 18 juin à l'occasion du **Cinquantenaire du Serment de Vincennes**.

❑ **CA du lundi 27 septembre 2010**, Bilan de l'initiative pour le Cinquantenaire du Serment de Vincennes ; rentrée scolaire 2010 et perspectives ; participation au concours du "**Prix de l'Initiative laïque passée, présente**" organisé par la Casden, la Maif et la Mgen dans le cadre des 13^e RDV de l'Histoire ; Cahier n° 4 de l'OLL ; initiatives pour 2010-2011 ; Point sur le fonctionnement (adhésions, finances) ; préparation de l'AG (proposition en décembre vers le 9 en rappel de la loi de séparation de 1905).

❑ **Mercredi 29 septembre AG de l'ADATEEP**, groupe scolaire Mende ; l'ADATEEP est parmi les membres fondateurs de l'OLL.

❑ **Samedi 6 novembre AG des DDEN** à Mende ; UL DDEN est membre fondateur de l'OLL.

❑ **Mercredi 17 novembre 2010**, participation à l'**AG de la JPA** à Mende.

❑ **CA du mercredi 17 novembre 2010**, Le mouvement social ayant occupé le devant de la scène, aucune initiative publique n'a été programmée ce trimestre. Préparation de l'AG et programme provisoire des initiatives pour 2011. Examen des propositions : avec la Bibliothèque de Mende, une réunion-débat avec Monique Pinçon-Charlot est prévu le 24 mars. Il est proposé une *Lettre de l'OLL* mensuelle (?), la création d'un site pour nos publications, des manifestations publiques plus visibles. Constitution d'un groupe de rédaction pour les informations locales et nationales dans nos publications.

❑ **Samedi 4 décembre Assemblée Générale 2010 de l'OLL**

Rappel : **Jeudi 9 décembre, journée de la Laïcité**. Commémoration du 105^e anniversaire de la **loi** de séparation des églises et de l'état **du 9 décembre 1905**.

Discussion du rapport d'activités :

Joël Illes pour la FSU et en son nom personnel veut ici insister sur le travail très important qui a été effectué en une année, ce qui est très clair à la lecture du Rapport d'Activité. Il souligne que si de nombreuses personnes ont œuvré très régulièrement, il faut remercier l'énorme travail de Jacques. Il va maintenant falloir tenir le rythme. Il faut cependant constater que cette grande activité n'a pas eu un écho suffisant auprès d'un public plus large. Si l'initiative auprès des étudiants de l'IUFM est une première réponse, on peut regretter que les conférences proposées d'une très grande qualité n'aient pas eu plus de succès en particulier auprès des médias.

Alain Rousson s'associe aux propos précédents, ainsi que d'autres participants voulant exprimer leur satisfaction de ce travail accompli en une année seulement. Il rappelle que la question de laïcité est extrêmement sensible en Lozère et que les médias sont très prudents. Il est fait état du manque de pluralisme de presse. Cependant il est souligné que Aimé Boulet a pu faire paraître dans la Lozère Nouvelle un article très complet sur cette question (voir le texte en annexe II).

Jacques Vacquier explique que chaque initiative de l'OLL a été accompagnée d'un dossier de presse, que les médias ont tous été invités à chaque événement. Les annonces ont en général été faites correctement. Par contre la couverture des différentes initiatives s'est faite de façon très inégale : la conférence d'Eddy Khaldy et la journée commémorant le serment de Vincennes n'ont quasiment pas eu d'échos.

Des propositions sont faites pour "*faire valoir*" davantage nos actions. (voir ci-après la suite du débat en 3).

Vote du rapport d'activité : adopté à l'unanimité.

Rappel : Il n'y aura pas de renouvellement au sein du CA, conformément à l'article 10 des statuts le renouvellement se fait par tiers tous les deux ans.

2. Bilan financier

Alain Rousson, trésorier fait la synthèse du document fourni pour le compte financier (voir ci-dessous).

Nos recettes sont principalement issues des cotisations des **46 personnes physiques**, adhérents directs, et de **12 personnes morales** ainsi que des dons de 9 associations membres fondateurs soit 100 € chacune (ou moins selon leurs possibilités).

Le résultat de l'exercice est positif de 247, 88 € mais il rappelle que nous nous sommes engagés à terme à rembourser les DDEN des 500 € manquant pour l'achat du CD Rom (Expo Darwin).

Bilan financier Novembre 2009/ Novembre 2010

Recettes		Dépenses	
Adhésions individuelles :	535,00	Inscription JO :	43,00
Adhésions organisations :	300,00	Frais de tenue de compte :	29,00
Participation achat CD-Rom :	725,00		
Participations diverses :	184,07	Remboursement déplacements :	404,80
Autres revenus :	133,11	Remboursement hôtel et repas :	242,60
		Achat CD-Rom :	500,00
Aides, subventions :		Achat fournitures diverses :	227,74
Solidarité :		Affranchissements :	182,16
Divers :		Divers :	
TOTAL :	1 877,18	TOTAL :	1 629,30

Résultats de l'exercice :

Recettes : 1 877,18

Dépenses : 1 629,30

+ 247,88

Situation financière au 13/08/2010 : 247,88

Rapprochement de trésorerie :

Situation des comptes au 13/08/2010 : **BP** : 247,88

Discussion du rapport financier :

La proposition du CA de maintenir les cotisations à 10€ minimum (personnes physiques) et 25 € minimum (personnes morales) est soumise à l'AG.

Daniel Gonzalez souligne que nous sommes en fait en déficit pour l'année écoulée et que les dons des différentes associations pour le lancement de l'OLL ne se renouvelleront peut-être pas. Il pose la question de l'augmentation éventuelle des cotisations.

Jacques Vacquier rappelle que le montant de la cotisation reste un montant **minimum**. Les frais de déplacements, hôtel, restauration concernent les intervenants extérieurs au département.

La question des **subventions** est posée par **Christiane Rousson** qui y est favorable.

Débat sur cette proposition de demander des subventions publiques, **Marc Malet** émet des réserves craignant la perte d'indépendance. Certains membres pensent aussi qu'on risque ainsi d'aliéner la liberté de l'OLL.

Jean Michel Capuano rappelle que nous devons avant tout compter sur nos forces.

La proposition est adoptée.

Joël Pitt et **Jean Marc Rouveyre** sont chargés de *la Lettre de l'OLL*. sa forme pourrait être un 4 pages (format A3 plié). Le prochain CA débattrà de son contenu.

La diffusion de communiqués réguliers sur tout problème concernant la laïcité est demandée.

❑ **Liaison avec les média audio visuels** radios et télé locales et régionale. **Emmanuel Inesta**, membre du CA, se charge des relations avec Radio Margeride, Eaux Vives (?), Totem, France Bleue, FR3...

❑ **Création d'un site internet**. Après discussion site ou blog, qui héberge ? Combien cela coûte ? Un blog impose-t-il de la pub ? **Yves Piquet** propose de prendre en charge la question du point de vue technique. Il est chargé de la création du site en liaison avec le CA. Il participera à ce titre au(x) prochain(s) CA.

Tant sur "La Lettre de l'OLL" que sur le site internet, le prochain CA définira un cahier des charges aux groupes de personnes en charge de la communication de l'Observatoire.

❑ **Joël Illes** propose aussi que l'on s'adresse directement aux institutions (Education Nationale et autres éventuellement) pour un envoi régulier de nos publications à tous les chefs de service en demandant aux responsables (IA et autres) de relayer officiellement notre démarche.

❑ **Publication des Cahiers de l'OLL**.

Les **Cahiers** continueront de paraître à raison d'un par trimestre pour rendre compte de la vie et des activités publiques de l'OLL. Le n° 5 de janvier 2011 rendra compte des CA du second semestre 2010 et de l'AG. Il publiera des interventions de membres de l'OLL. (sommaire mis à l'ordre du jour du prochain CA). **Marc MALET**, **Bernard ROUX** et **Jacques VACQUIER** continueront à prendre en charge la publication.

4. Motion de l'Assemblée générale.

Après présentation, discussion et modifications, la **motion** proposée est mise au voix et **adoptée à l'unanimité** (voir le texte de la motion en annexe III).

Il est aussi acté qu'à l'AG 2011 outre la **motion générale**, une motion plus locale centrée sur les activités de l'OLL sera proposée.

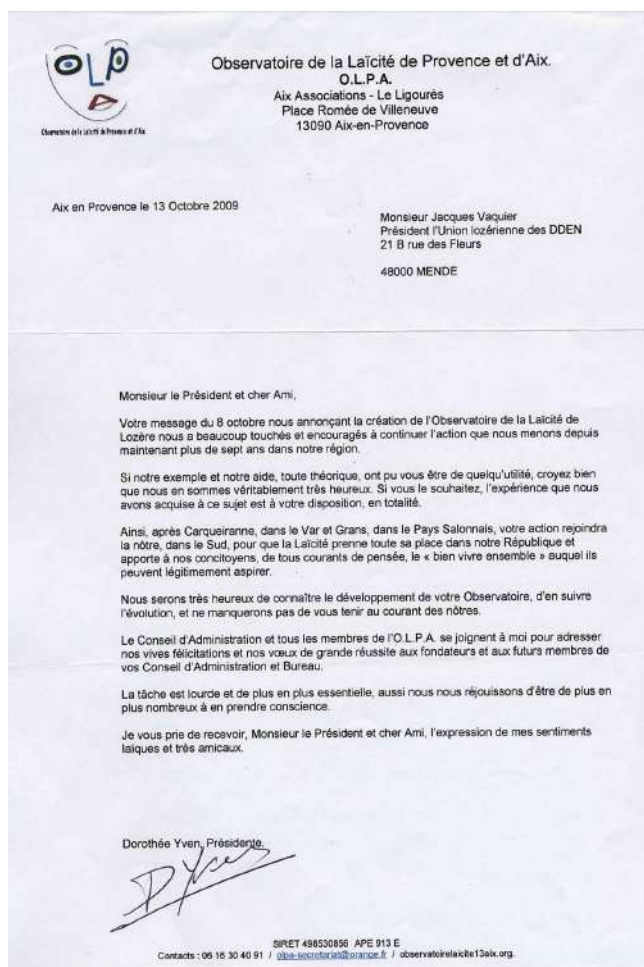
Aucune question diverse n'étant posée, les participants sont invités à prendre le verre de l'amitié et pour ceux qui le souhaitent à participer au "**banquet républicain**" qui clôture l'AG.

La séance est levée à 12h15.



ANNEXES

I. Lettre de l'OLPA et décès d'André Abeille.



Les statuts et la Charte de l'Observatoire de la laïcité de Provence et d'Aix ont largement inspiré les textes de l'Observatoire de la laïcité de Lozère.

II. Textes individuels.

LAÏCITE

A un moment où comme tant d'autres valeurs républicaines, la laïcité est insidieusement ici et là remise en cause, il me paraît important de dire, à mon sens, ce qu'est la laïcité.

La laïcité n'est pas seulement une neutralité bienveillante, une tolérance de bon aloi auxquelles certains voudraient la réduire. Elle est avant tout et fondamentalement la pierre angulaire de notre « vivre ensemble » républicain. Elle est la garante de la paix et de la cohésion sociale dans le cadre de notre République. S'appuyant sur la célèbre sentence : « Rendons à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » la laïcité repose sur le principe du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, séparation des Eglises et de l'Etat, séparation pour chacun d'entre nous entre ce qui est de l'ordre de sa vie privée, intime (à savoir sa foi, sa religion, ses convictions philosophiques, sa sexualité) et ce qui est sa vie publique de citoyen.

Inscrite dans la Constitution, la laïcité nous assure la liberté de conscience, la liberté d'opinion, elle nous protège de par la loi contre toutes les discriminations ethniques, raciales, sociales, sexuelles. Non, la laïcité n'est pas une valeur ringarde, obsolète bien au contraire, elle est d'une brûlante actualité et avec la mondialisation elle devrait être reconnue comme une valeur universelle gage de paix et d'entente entre les hommes.

On peut regretter que le principe de séparation ne soit pas mieux respecté par les responsables politiques à tous les échelons de la vie publique locale et nationale : manifestations républicaines avec au programme officiel un office religieux, présence es-qualité et officielle de représentants de l'Etat à certaines cérémonies religieuses... Les amalgames regrettables créent une confusion pernicieuse dans certains esprits, encourageant les tentatives communautaristes, les provocations d'extrémistes religieux toujours prêts à s'infiltrer dans la vie publique.

Sachons à notre modeste niveau rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, évitons les confusions entre notre vie privée et notre vie publique de citoyen afin de conserver les protections que le droit nous accorde et les libertés individuelles qui nous sont si chères. Non, tout n'est pas dans le Coran, tout n'est pas dans les Evangiles, tout n'est pas dans la Torah, tout n'est pas dans aucune idéologie totalitaire... Tout est peut être dans le cœur et la raison de l'Homme libre car il est le maillon premier et essentiel de toute Humanité.

Aimé BOULET

La construction européenne doit-elle s'accompagner d'une approche commune de la notion de laïcité ?

Il aurait été plus judicieux d'examiner cette question voici un an, avant que le Président de la République Française devienne aussi pour les 6 derniers mois de 2008 celui de l'Union européenne. En effet, ses invraisemblables discours de Latran et de Ryad (capitale officielle du royaume de l'Arabie saoudite) au début 2008 nous auraient, à mon sens, mis directement sur une véritable voie d'attaque et de façon plus retentissante sur le sujet.

Il ne faut guère oublier également que ces derniers mois n'ont justement pas fait briller de sa part la défense de notre laïcité républicaine dont, faut-il le rappeler, les bases officielles avaient été inscrites dans l'Histoire par M. Jules FERRY dès 1881.

Cela nous permet cependant de réfléchir à cette question importante pour l'avenir, car la laïcité est originellement la liberté absolue de conscience de chaque citoyen.

Nous ne devons pas oublier, en effet, que l'U.E. est composée de 27 pays aujourd'hui et de systèmes politiques bien différents, puisque plusieurs royaumes historiques sont mêlés au sein de

républiques qui n'ont pas les mêmes institutions officielles, une autre seulement, le Portugal, ayant la laïcité inscrite dans ses fondements.

Ainsi, nous devons faire comprendre que la laïcité française correspond également à celle de la citoyenneté dans son sens le plus fondamental et le plus noble du terme : celui de pouvoir faire du simple citoyen membre de la République un acteur potentiel important dans les actes de la Cité et éventuellement jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, quelque soient ses pensées politiques et ses croyances ou non en une religion, du moment qu'il peut être normalement et démocratiquement élu pour la fonction qu'il occupe.

La notion d'exemple semble ici plus forte que jamais, comme le fait que la République Française se doit donc de le montrer au sein de la communauté européenne si considérablement élargie depuis mars 1957, lors de la signature du Traité de Rome par les six pays fondateurs. Nous devons d'ailleurs constater que le terme laïcité (ou sa traduction) n'existe toujours pas en langue anglaise devenue langue universelle. Ceci est peut-être dû à son manque de vocabulaire, car langue n'ayant pas la richesse des nuances et des tournures de la langue française, si piègeuse pour ceux issus d'autres pays qui veulent l'apprendre pour leurs besoins ou leur plaisir.

Alors, nous devons défendre ces valeurs laïques pour une France toujours plus juste, plus éclairée, citoyenne par la diversité des origines de ceux qui la composent, ainsi que pour le système politique et administratif permettant à chacun par son intelligence, sa volonté, son courage et ce qu'il a dans l'esprit et le cœur pour son progrès, celui des siens et celui des autres, de faire avancer la Société par l'exemple de ses vertus créatrices. Celles-ci ne doivent violer aucune loi ni règlement public. Ces mêmes vertus sont à accomplir déjà au quotidien et peuvent être considérées comme un important promoteur de nos valeurs au sein de l'Europe. Laïcité qui peut être également un vrai vecteur de l'égalité entre les sexes.

Alors, oui, la construction européenne peut s'accompagner d'une approche commune de la laïcité par son caractère essentiel de liberté absolue de conscience laissée au citoyen sur le plan individuel, mais il faut pour cela que nos représentants au Parlement de Strasbourg soient dignes d'accomplir cette mission que nous leur confions déjà aujourd'hui. Ce sera plus encore le cas bientôt, après les élections de nos eurodéputés en juin prochain. Le message vis à vis d'eux doit donc être très fort par rapport à l'avenir de nos institutions républicaines.

Ne nous y trompons pas, car nous devons croire que la laïcité chère à nos principes et à nos cœurs est non seulement gravement menacée chez nous mais aussi au niveau de l'Europe, et que le mot de Fraternité est un peu trop galvaudé aujourd'hui par le monde politique.

Emmanuel INESTA



III. Motion adoptée par l'Assemblée générale

Motion de l'Assemblée générale de l'OLL 2010.

L'Assemblée générale 2010 de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère, réunie à quelques jours du 105ème anniversaire de la Loi de 1905 dite de séparation des églises et de l'Etat, rappelle l'importance de la laïcité face à la montée des communautarismes, des intolérances religieuses et de la tentation des différents clergés à s'immiscer dans le politique.

Dans les pays du Moyen-Orient, notamment en Iran, les "fous de Dieu" expriment leur haine des femmes, leur haine des "autres", leur haine de la liberté : leitmotiv d'une barbarie qui prétend éclairer l'avenir de l'humanité en lieu et place de l'éthique des Lumières. Les Irakiens chrétiens sont victimes d'attentats terroristes et doivent fuir leur pays. En Egypte, les Coptes sont menacés par des musulmans extrémistes. A Jérusalem, les intégristes juifs veulent imposer la loi religieuse au détriment de celle de l'État, imposer leurs dogmes à tous les habitants et empêcher que soient rendus les territoires occupés, condition d'une paix durable avec les Palestiniens.

Au Brésil, les Églises évangéliques et catholique ont attaqué la candidate, aujourd'hui élue, à la présidence de la République sous prétexte que cette femme divorcée s'était prononcée en faveur d'une évolution de la législation sur l'interruption volontaire de grossesse.

Aux Etats-Unis, la campagne électorale victorieuse des ultra-conservateurs a été marquée par le retour en force d'un moralisme religieux, réactionnaire, stigmatisant pêle-mêle comme expression du diable, l'IVG, le vice... le "*socialisme*" de ce Président noir... "*étranger*" !

A Moscou, l'église orthodoxe retrouve la voie de déclarations aux relents xénophobes et antisémites.

En Espagne, l'église catholique organise des manifestations contre la libéralisation de l'avortement et la loi sur le mariage homosexuel.

En Grande-Bretagne, le communautarisme conduit à des situations intolérables notamment dans l'éducation.

La reprise médiatique du livre où Benoît XVI admettrait le préservatif "*dans les cas extrêmes*" (!) ne peut masquer l'ingérence de l'Église romaine contre le PACS, l'IVG, la procréation assistée, l'homosexualité, la "*fécondation in vitro*", etc.

En France, le pouvoir religieux continue de s'insinuer dans les grands choix de société et notamment les lois éthiques, jugées "*trop libérales*". Il exerce une pression permanente pour obtenir toujours plus en faveur de l'enseignement privé. Comme chaque année, la prochaine carte scolaire en Lozère va voir s'exercer les pressions du lobby du privé y compris dans les Administrations publiques. L'OLL s'engagera fortement pour la défense du service public et laïque d'Education nationale.

Le président de la République dont nous avons en mémoire les déclarations sur le rôle de l'instituteur et celui du prêtre, n'a pas voulu conserver un caractère privé à son déplacement en octobre dernier au Vatican et à sa participation à une messe spécifique. Il a ostensiblement affiché une attitude anti-laïque pour gagner un soutien électoral, voire un pardon, après ses déclarations concernant les populations nomades. Les laïques attendent du chef de l'état qui incarne la République toute entière, un devoir de réserve comme l'impose son statut de président d'une République laïque. Notre conception de la France est celle d'une République pleinement démocratique, laïque et sociale.

Le retour du moralisme religieux en politique et les pressions sur les États sont inacceptables. L'illusion d'une société multiculturelle basée sur le communautarisme et le choc des civilisations préparent l'affrontement entre communautés.

Partout en Europe, l'appel au caritatif et au bénévolat tente de masquer la suppression de crédits pour la recherche médicale et la réduction des droits sociaux. Il s'agit d'agir contre la misère qu'engendre le système économique et d'éviter l'explosion sociale par un juste partage des richesses.

Partout l'ultra libéralisme écrase les droits sociaux, explose les services publics, ravale l'individu à une fonction de consommateur, menace les valeurs de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. Tous les hommes, quels que soient leur couleur, leur culture, leur sexe, leur communauté d'origine,... doivent être libres et égaux.

L'OLL réaffirme la primauté des Droits de l'Homme et du Citoyen, demande le respect de la Loi de séparation des églises et de l'Etat de 1905 et exige la liberté de conscience, l'égalité des droits, la citoyenneté, plus de justice sociale et donc la laïcité.

Balsièges, samedi 4 décembre 2010



Photos Bernard Roux.

IV. Revue de presse suite à l'Assemblée générale

Article paru dans La Lozère Nouvelle, rubrique "L'actualité", vendredi 10 décembre 2010.

Lozère Nouvelle du 10 décembre 2010

■ Réuni à Balsièges

L'observatoire de la laïcité dénonce la montée des communautarismes

L'assemblée générale regroupait des adhérents individuels mais aussi des membres représentant 15 associations constitutives de l'OLL dont 12 des 14 membres fondateurs : l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP), l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ADATEEP), l'Association lozérienne du Grand Orient de France (GODF), l'Association prévention MAIF Lozère (AP MAIF), l'Autonome de solidarité laïque (ASL), les Éclaireurs et éclaireuses de France (EEDF), la Fédération départementale de la Libre-pensée, la Fédération des Conseils de parents d'élèves (FCPE), la Fédération syndicale unitaire (FSU) et ses syndicats, la Ligue de l'enseignement – Fédération des œuvres laïques (FOL), la Mutuelle assurance de l'éducation (MAE), l'Office central de coopération à l'école (OCCE), l'Union lozérienne des délégués dépar-

tementaux de l'éducation nationale (UL DDEN), l'Union nationale des syndicats autonomes – éducation (UNSA-Education) et ses syndicats. Des amis de l'École publique et de la laïcité, non adhérents de l'OLL sont également venus assister à l'assemblée.

MOTION ADOPTÉE À L'AG DE L'OLL

"L'assemblée générale de l'Observatoire de la laïcité de Lozère, réunie à quelques jours du 105^e anniversaire de la Loi de 1905 dite de séparation des églises de l'État, rappelle l'importance de la laïcité face à la montée des communautarismes, des intolérances religieuses (...). Le retour du moralisme religieux en politique et les pressions sur les États sont inacceptables.

L'illusion d'une société multiculturelle basée sur le communautarisme et le choc des civilisations préparent l'affrontement entre communautés. Partout

en Europe, l'appel au caritatif et au bénévolat tente de masquer la suppression de crédits pour la recherche médicale et la réduction des droits sociaux. Il s'agit d'agir contre la misère qu'engendre le système économique et d'éviter l'explosion sociale par un juste partage des richesses. Partout l'ultra libéralisme écrase les droits sociaux, explose les services publics, ravale l'individu à une fonction de consommateur, menace les valeurs de la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948. Tous les hommes, quels que soient leur couleur, leur culture, leur sexe, leur communauté d'origine... doivent être libres et égaux.

L'OLL réaffirme la primauté des Droits de l'homme et du citoyen, demande le respect de la loi de séparation des églises et de l'État de 1905 et exige la liberté de conscience, l'égalité des droits, la citoyenneté, plus de justice sociale et donc la laïcité".

Samedi 25 décembre 2010

Laïcité La Lozère voudrait montrer l'exemple

RAPPEL

→ L'observatoire de la laïcité de Lozère s'est réuni en assemblée générale début décembre, un an après son lancement

La création d'un observatoire de la laïcité (OLL), assez rares en France, ferait de la Lozère un exemple en la matière. Depuis plus d'un an, les 14 organisations, réunies sous le même sigle, œuvrent pour défendre la laïcité, définie par la loi de séparation des églises et de l'État, datant du 9 décembre 1905.

Le rapport d'activité tient sur plusieurs pages et les dirigeants de l'OLL comptent bien le poursuivre. Pour Jacques Vacquier, son président, « l'actualité montre combien la laïcité perd le pied en France. Certains mouvements se disant laïcs, auraient récemment confondu laïcité avec islamophobie ». La laïcité serait donc le respect de toutes les religions y compris la religion musulmane. Jacques Vacquier, parle « d'évolution grave » et de « régression de la société ».

Mais qu'en est-il en Lozère ? « Il y a beaucoup de contradictions dans ce département, car l'école privée garde un poids important », déclare-t-il. Sans vouloir « rallumer les guerres scolaires », selon ses propos, le président



Jacques Vacquier (au centre) accompagné d'Alain Rousson (à gauche) et de Joël Illes (à droite).

souhaiterait « élargir les champs d'investigation et prendre de nouvelles initiatives. Il y a dans ce département une réelle volonté de développer un service public ». C'est non sans conviction qu'il ajoute : « À chaque fois que le service public régresse, la laïcité perd pied ».

Le 24 mars 2011, en partenariat avec les Amis de la bibliothèque, l'OLL organisera une conférence à la salle Urbain-V à Mende en compagnie de Marie Poinçon-Charlot, ancienne élève du lycée Chaptal, aujourd'hui sociologue française. Le débat tour-

nera autour des données de son livre intitulé *Le Président des riches*.

L'assemblée générale a éga-

« À chaque fois que le service public régresse, la laïcité perd le pied »

lement fait part de la volonté de l'OLL de mieux communiquer à l'avenir. La construction d'un site internet est notamment au programme.

D'autre part, une motion a été adoptée par l'assemblée générale. En ressort un tour des problèmes de laïcité en France et au niveau international. L'OLL parle d'un « un retour du moralisme religieux en politique. L'appel au caritatif et au bénévolat tente de masquer la suppression de crédits pour la recherche médicale et la réduction des droits sociaux ». Jacques Vacquier semble clair sur le sujet : « il ne faut pas de la charité mais il faut des droits. » ●

Sylvain TOIRON

Ecoles maternelles et élémentaires

Suite à la décision de la dernière Assemblée générale : *"L'OLL aura à s'engager fortement lors du débat sur la Carte scolaire 2011 pour préserver le tissu scolaire"*, les Cahiers publient ci-après un certain nombre d'éléments de réflexion.

L'OLL n'a pas vocation à remplacer les organisations syndicales. Il n'est donc pas évoqué le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, la fin des contrats aidés dans l'Education nationale et les divers calculs qui conduisent à des suppressions d'emplois très graves pour le devenir de l'Education nationale en France et en Lozère.

Il s'agit uniquement de la présence du service public laïque d'enseignement dans notre département et de la concurrence qu'il subit du fait des lois anti-laïques. L'enseignement privé confessionnel est traité avec beaucoup plus de ménagement que le service public lors des mesures de carte scolaire (au plan national et départemental).

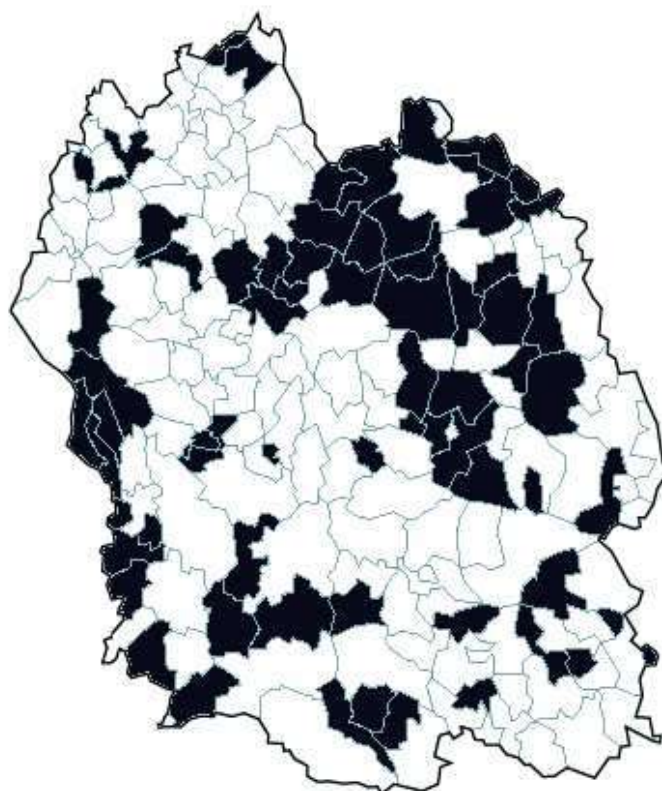
Ces informations ne concernent que le réseau d'écoles maternelles et élémentaires, les Cahiers traiteront dans un prochain numéro de l'enseignement du Second degré.

En Lozère en 2011 :

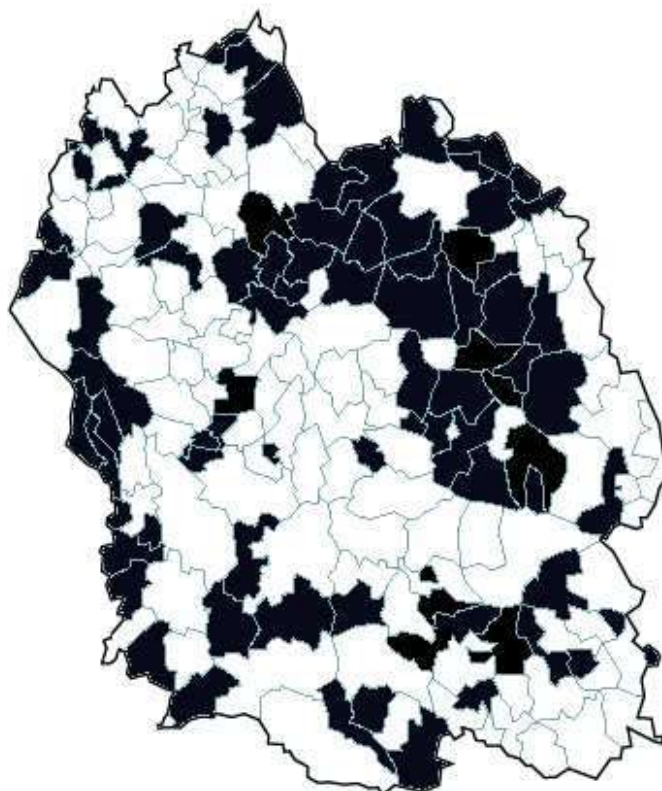
sur les 185 communes, 108 n'ont plus d'école publique sur leur territoire, près de 60 % !

ALBARET LE COMTAL	ESCLANEDES	MONTBRUN	ST JULIEN D'ARPAON
ALLENC	ESTABLES	NAUSSAC	ST JULIEN DES POINTS
ARZENC D'APCHER	LA FAGE MONTIVERNOUX	NOALHAC	ST JULIEN DU TOURNEL
ARZENC DE RANDON	LA FAGE ST JULIEN	PALHERS	ST LAURENT DE TREVES
AUROUX	LE FAU DE PEYRE	LA PANOUSE	ST LAURENT DE VEYRES
BASSURELS	FONTANES	PELOUSE	ST LEGER DE PEYRE
BELVEZET	FONTANS	PIERREFICHE	ST LEGER DU MALZIEU
LES BESSONS	FRAYSSINET DE FOURQUES	LE POMPIDOU	ST MAURICE DE VENTALON
BLAVIGNAC	FRAYSSINET DE LOZERE	POURCHARESSSES	ST PAUL LE FROID
LE BORN	GABRIAS	PRINSUEJOLS	ST PIERRE DE NOGARET
BRENOUX	GATUZIERES	QUEZAC	ST PIERRE DES TRIPIERS
BRION	GRANDVALS	RECOULES D'AUBRAC	ST PIERRE LE VIEUX
CANILHAC	GREZES	RECOULES DE FUMAS	ST PRIVAT DU FAU
CASSAGNAS	LES HERMAUX	LE RECOUX	ST ROME DE DOLAN
CHADENET	JAVOLS	RIBENNES	ST SATURNIN
CHASSERADES	JULIANGES	ST ANDEOL DE CLERGUEMORT	ST SAUVEUR DE GINESTOUX
CHASTANIER	LAJO	ST ANDRE DE LANCIZE	ST SYMPHORIEN
CHATEAUNEUF DE RANDON	LES LAUBIES	ST BONNET DE CHIRAC	LA SALLE PRUNET
CHAUCHAILLES	LAVAL ATGER	ST BONNET DE MONTAUROUX	LES SALCES
CHAUDEYRAC	LAVAL DU TARN	ST DENIS EN MARGERIDE	LES SALELLES
CHAULHAC	LA MALENE	STE EULALIE	SERVERETTE
LA CHAZE DE PEYRE	LE MALZIEU FORAIN	ST FREZAL D'ALBUGES	SERVIERES
CHEYLARD L'EVEQUE	MARCHASTEL	ST GAL	TERMES
COCURES	MAS D'ORCIERES	STE HELENE	LA TIEULE
CUBIERES	MAS ST CHELY	ST HILAIRE DE LAVIT	TRELANS
CUBIERTTES	LE MOLEZON	ST JEAN LA FOUILLOUSE	LES VIGNES
CULTURES	MONTBEL	ST JUERY	LA VILLEDIEU

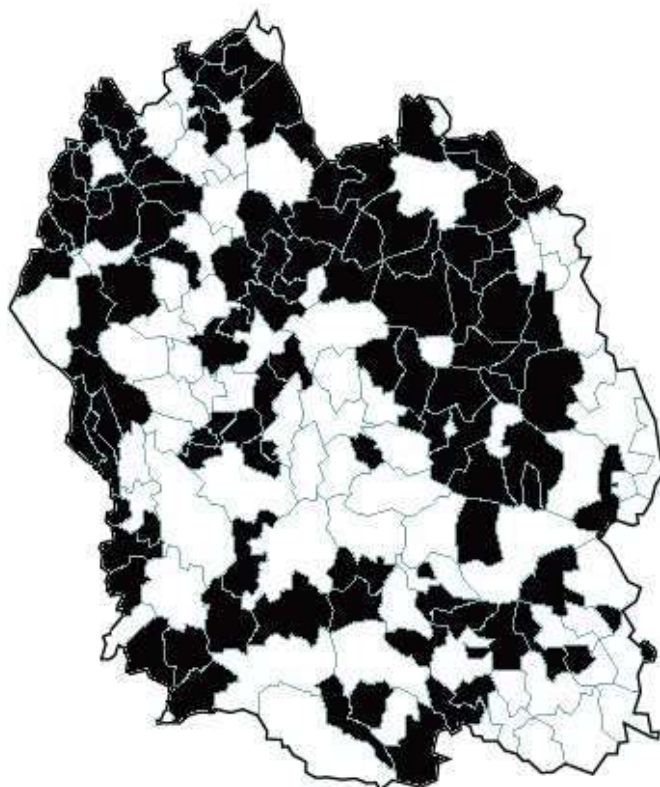
Carte 1. 1989-1990 communes sans école publique :



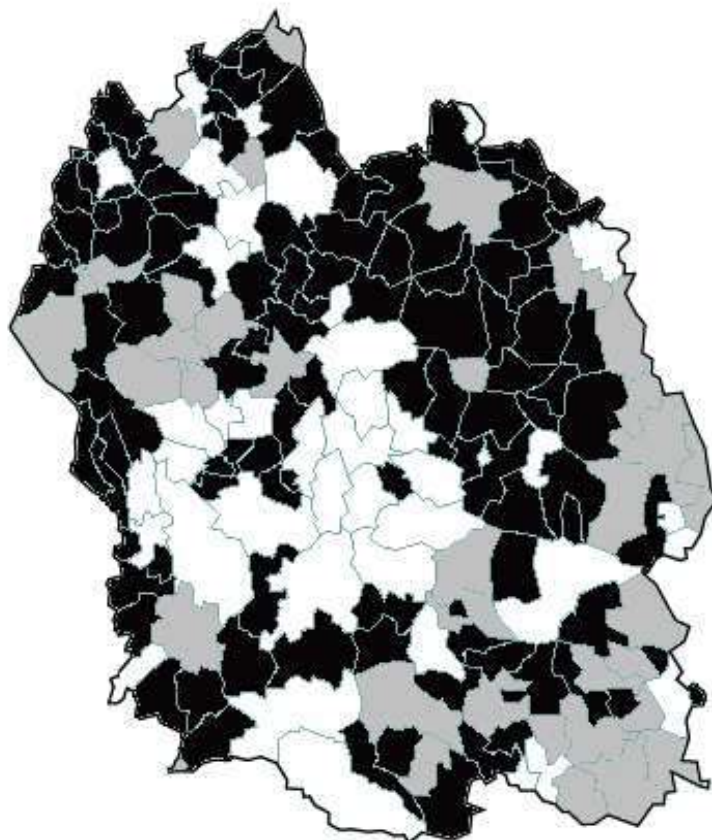
Carte 2. 1992-1993 communes sans école publique :



Carte 3. 2007-2008 communes sans école publique :



Carte 4. 2010-2011 communes sans école publique en noir et en grisé les communes "à structure minimale", classe unique ou école à deux classes (maternelle et élémentaire) :



Alors que la population est en cours d'augmentation, l'absence du service public constitue un handicap pour le développement des communes rurales.

36 communes en sont réduites au service minimum :

- Une classe unique pour tous les enfants de l'école maternelle au CM2 *
- Une école à deux classes : une maternelle et une élémentaire.

ALTIER *	LAUBERT	PRUNIERES *	ST LAURENT DE MURET
ANTERNAS	LUC *	ROCLES	ST MARTIN DE BOUBAUX *
BARRE DES CEVENNES	MALBOUZON	ROUSSES *	ST MARTIN DE LANSUSCLE
LA BASTIDE PUylaURENT	MOISSAC VALLEE FRANCAISE	LE ROZIER	ST MICHEL DE DEZE
BEDOUES	LES MONTs VERTS	ST ETIENNE VALLEE FRSE	ST PRIVAT DE VALLONGUE
LES BONDONS *	NASBINALS	ST FLOUR DE MERCOIRE	ST SAUVEUR DE PEYRE
LE BUISSON	PAULHAC EN MARGERIDE *	ST FREZAL DE VENTALON	STE COLOMBE DE PEYRE
GRANDRIEU	PIED DE BORNE	ST GEORGES DE LEVEJAC	VEBRON
LACHAMP	PREVENCHERES	ST GERMAIN DE CALBERTE	VIALAS

* 7 écoles à classe unique. La commune de GABRIAC conserve une classe sur son territoire grâce à un regroupement pédagogique avec STE CROIX VALLEE FRANÇAISE.

Des écoles de trois à cinq classes regroupent les enfants relevant des classes maternelles et élémentaires sauf à Florac, Langogne, Marvejols Mende et Saint Chély d'Apcher.

Communes avec écoles à 3 classes (regroupant les enfants de 2 ans jusqu'à l'entrée en 6^e) :

BALSIEGES	HURES LA PARADE	RIEUTORT DE RANDON	ST GERMAIN DU TEIL
LE CHASTEL NOUVEL	ISPAGNAC	RIMEIZE	STE ENIMIE
CHIRAC	LANUEJOLS	ST AMANS	
FOURNELS	MEYRUEIS	ST ANDRE CAPCEZE	

* MENDE à une école rurale du même type à Chabrits.

Communes avec écoles à 4 classes (regroupant les enfants de 2 ans jusqu'à l'entrée en 6^e) :

ALBARET STE MARIE	CHAMBON LE CHATEAU	LE MASSEGROS	STE CROIX VALLEE FRANCAISE *
BAGNOLS LES BAINS	LE COLLET DE DEZE	LE PONT DE MONTVERT	VILLEFORT
LE BLEYMARD	LE MALZIEU VILLE	ST ALBAN SUR LIMAGNOLE	

* STE CROIX VALLEE FRANCAISE avec la quatrième classe implantée à GABRIAC.

Communes avec écoles à 5 classes et plus (regroupant les enfants de 2 ans jusqu'à l'entrée en 6^e):

AUMONT AUBRAC	BARJAC	LE MONASTIER PIN MORIES	ST ETIENNE DU VALDONNEZ
BADAROUX	LA CANOURGUE	MONTRODAT	
BANASSAC	CHANAC	ST BAUZILE	

5 communes ont des écoles maternelles et écoles élémentaires séparées :

FLORAC (4 cl. + 8 cl.)	MARVEJOLS (6 cl. + 10 cl.)	MENDE élémentaires (5 cl. + 13 cl. + 3 cl.)
LANGOGNE (5 cl. + 8 cl.)	MENDE maternelles (4 cl. + 7 cl. + 3,5 cl.)	ST CHELY D'APCHER (6. cl + 9 cl.)

Les écoles privées confessionnelles

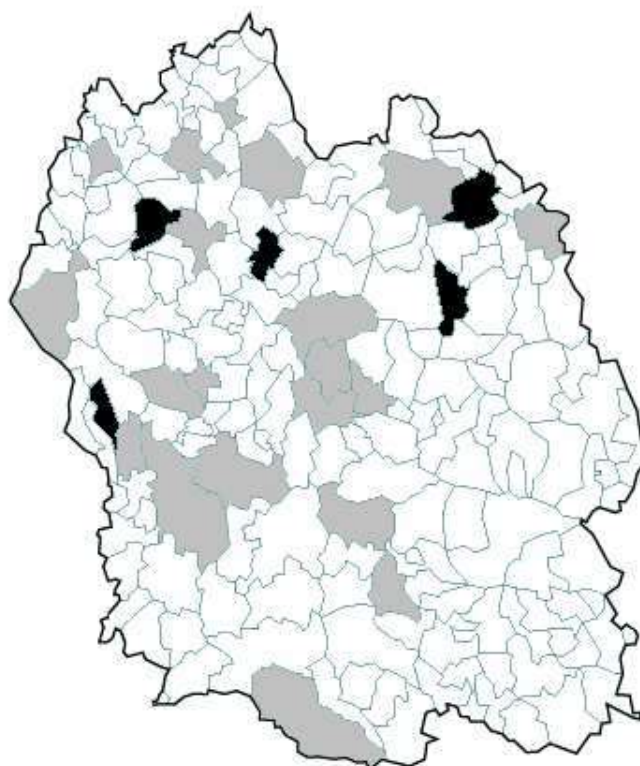
Les 25 communes d'implantation des écoles privées confessionnelles :

AUMONT AUBRAC	CHIRAC	LANGOGNE	ST ALBAN SUR LIMAGNOLE
AUROUX *	LE FAU DE PEYRE *	LE MALZIEU VILLE	ST CHELY D'APCHER
BADAROUX	FLORAC	MARVEJOLS	ST GERMAIN DU TEIL
LA CANOURGUE	FOURNELS	MENDE	SERVERETTE *
CHANAC	GRANDRIEU	MEYRUEIS	
LE CHASTEL NOUVEL	LES HERMEAUX *	NASBINALS	
CHATEAUNEUF DE RANDON *	ISPAGNAC	RIEUTORT DE RANDON	

* 5 communes sans école publique dont un chef-lieu de canton : Châteauneuf de Randon.

NB. Toutes les écoles privées du département regroupent maternelle et élémentaire, ce qui peut éviter les changements d'école au passage au Cours préparatoire.

Carte 5. 2010-2011 communes où sont implantées les écoles privées, en noir celles sans école publique ; en grisé les communes où l'école publique est présente :



Ecoles privées à classe unique : Le Fau de Peyre, Les Hermeaux, Serverette.

Ecoles privées à 2 classes : Auroux, Badaroux, Auxillac (commune de La Canourgue), Le Chastel Nouvel, Florac (2,5 cl.), Nasbinals (2,5 cl.), St Germain du Teil.

Ecoles privées à 3 classes : Chirac, Fournels.

Ecoles privées à 4 classes : Aumont Aubrac, Grandrieu, Ispagnac, Meyrueis, Rieutort de Randon.

Ecoles de plus de 5 classes : La Canourgue (9 cl.), Chanac (5,5 cl.), Châteauneuf de Randon (6 cl.), Langogne (7 cl.), Le Malzieu Ville (5,5 cl.), Marvejols (15 cl.), Mende (trois écoles 15 cl. + 6,5 cl. + 7,5 cl.), St Alban (6 cl.), St chély d'Apcher (12 cl.).

EDUCATION

Vers un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse.

A l'initiative du réseau des villes éducatrices, avec plusieurs dizaines d'organisations dont une bonne dizaine des associations adhérentes à l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) et les élus locaux des 80 villes du réseau, l'Appel de Bobigny veut mettre l'éducation au centre du débat des présidentielles. Pour la première fois, tous, ensemble, proposent au débat un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse, et lancent à la Nation et aux responsables politiques un appel à faire de l'éducation la grande priorité des politiques publiques.

Cet appel, fruit d'un travail de plus de deux années de dialogue, concertation, expérimentations sur le terrain et partenariat s'articule autour de cinq objectifs prioritaires et fait dix-huit propositions pour les atteindre.

Appel de Bobigny

Quelle place et quels moyens veut-on donner à l'éducation dans notre pays et en Europe ? Quel citoyen veut-on préparer ? Quelle capacité à vivre ensemble dans une société solidaire et plus juste voulons-nous forger ? Quelles connaissances, quels savoirs, quelles compétences et quelles qualifications seront indispensables aux jeunes pour cela ? Quelle place auront-ils dans la construction de leur propre avenir ?

Parents, jeunes, enseignants, universitaires, associations complémentaires de l'enseignement public et d'éducation populaire, professionnels des collectivités locales, élus locaux, professionnels de la petite enfance et responsables syndicaux, nous appelons à la mobilisation de tous autour de l'éducation et de la formation, dès la petite enfance et tout au long de la vie.

Au quotidien, nous travaillons, innovons, cherchons des solutions concrètes pour la réussite, l'épanouissement des enfants et l'émancipation des jeunes.

Cela représente une chance et des compétences, une énergie et une capacité d'initiatives à mobiliser, indispensables à tout changement. Malgré notre engagement sur le terrain, des inégalités territoriales, sociales et de genre, insupportables, subsistent dans l'accès aux savoirs et à la formation ! Nous les refusons !

Nous refusons aussi les reculs considérables qui sont annoncés.

Nous refusons le statu quo !

Nous refusons les querelles stériles opposant savoirs, compétences et méthodes, sur la hausse ou la baisse du niveau des élèves ou sur le refus de l'autorité.

Nous refusons la mise en concurrence comme perspective et le pari sur les logiques des rivalités individuelles et collectives.

Nous voulons activer, au contraire, toutes les coopérations et solidarités possibles.

Nous voulons et nous pouvons nous appuyer, pour le transformer, sur le service public laïque d'éducation de la maternelle à l'enseignement supérieur et sur ses personnels, sur le secteur de la petite enfance en pleine mutation vers un véritable service public. Nous voulons évaluer les expériences éducatives qui fonctionnent et les promouvoir.

Nous voulons et nous devons nous appuyer sur la mobilisation des parents dans une démarche de coéducation, sur tous les acteurs de l'éducation populaire, du champ culturel et sur les travailleurs sociaux, mais aussi sur les jeunes eux-mêmes.

Nous pouvons nous appuyer sur des communes, des départements et des régions assumant la priorité à l'éducation et engagés dans des démarches de "territoires apprenants" ou de "villes éducatrices" et mobiliser tous les acteurs du monde économique et leur potentiel de formation et d'insertion en relation avec le service public.

> Le 21^e siècle sera celui de la combinaison de l'éducation formelle, informelle et non formelle, celui du développement des connaissances, des informations disponibles et des moyens de communication. S'ajoutant aux inégalités sociales, les premières inégalités seront celles de l'accès à toutes ces sources de culture et celles de l'appropriation de ces outils de communication. La capacité à créer, à innover, à imaginer doit être favorisée dans les politiques nationales et locales d'éducation formelle et informelle, de culture et de soutien aux pratiques artistiques et sportives, d'information, de formation et de recherche, de soutien à la vie associative.

> Le 21^e siècle sera celui du développement durable et nous affirmons l'urgence de la mise en oeuvre d'une éducation à l'environnement et au développement durable accessible à tous, permettant de s'impliquer dans la vie de son territoire et qui donne les moyens de prendre des initiatives et d'agir avec les autres.

> Le 21^e siècle devra aussi être celui de la réconciliation entre perspectives individuelles et collectives, entre épanouissement personnel et intérêt général, entre diversité culturelle et unité, celui du renforcement de la démocratie et de la construction d'une société du mieux être, du mieux vivre.

Tout projet national pour l'éducation et la jeunesse devra intégrer ces données en partie nouvelles.

Il devra garantir le droit individuel à l'éducation, la formation et la sécurité professionnelle tout au long de la vie. Nous avons la responsabilité et le devoir de préparer progressivement les enfants et les jeunes à être des acteurs conscients, responsables et critiques de ces évolutions et de la construction de leur avenir. Nous avons la volonté de les consulter et les associer au sujet des projets qui les concernent.

Nous proposons donc une véritable politique publique de l'éducation à la hauteur des enjeux démocratiques du 21^e siècle et nous appelons la Nation à se mobiliser pour les moyens de sa mise en oeuvre.

En effet la France est loin du compte pour la part du PIB consacrée à l'éducation et la jeunesse.

Nous proposons dans cet appel de Bobigny des perspectives concrètes et positives pour l'éducation, dès la petite enfance, autour de 5 objectifs prioritaires et d'un ensemble de propositions qui sont la base d'un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse.

5 objectifs prioritaires

- **Garantir dans le respect de la laïcité le Droit à l'éducation pour chacun et pour tous et donc l'équité dans l'accès à l'éducation et la formation ; refuser toute discrimination, en dépassant le droit formel à l'égalité des chances.**
- **Définir un projet éducatif global ambitieux pour l'enfance et la jeunesse sur tous les temps et les espaces éducatifs et sociaux articulant éducations formelle, informelle et non formelle, dans un processus de formation tout au long de la vie s'appuyant sur une formation initiale solide.**
- **Promouvoir la coéducation, la coopération éducative de tous les acteurs, garantir la place et les droits des parents, des enfants et des jeunes.**
- **Mobiliser avec ce projet éducatif global toutes les ressources éducatives des territoires et de l'école, à travers l'articulation des objectifs nationaux avec les projets éducatifs des établissements d'enseignement et des institutions culturelles publiques, et ceux des territoires.**
- **Garantir à tous les jeunes, à l'issue de la scolarité au collège, la maîtrise évaluée des éléments (connaissances, compétences, savoir-être et savoir-faire) indispensables à l'accès et à la réussite dans les enseignements diversifiés du lycée et à l'objectif de 0 sortie du système éducatif sans qualification reconnue, à l'accès à la citoyenneté.**

Nous voulons ainsi préparer l'avenir et contribuer à construire sur le plan national une perspective éducative globale qui fait défaut aujourd'hui. Nous lançons cet appel à la Nation et à ses responsables politiques pour un grand débat national et des engagements solennels avant les échéances nationales qui détermineront l'avenir.

Nous soumettons au débat cet ensemble de propositions transversales sur les enjeux majeurs, comme première contribution au projet national pour l'enfance et la jeunesse et à l'élaboration de la loi d'orientation et de programmation pluriannuelle indispensable à sa mise en oeuvre :

☐ **Pour atteindre ces cinq objectifs prioritaires, nous demandons une véritable priorité à l'éducation reconnue dans une loi d'orientation et de programmation pluriannuelle pour l'enfance et la jeunesse.**

☐ **Nous proposons ensemble la garantie du Droit à l'éducation pour chacun.** C'est-à-dire, pour l'État, une obligation de moyens et de résultats de la maternelle à l'Université, avec l'objectif prioritaire de permettre l'accès de tous les jeunes aux connaissances, compétences, savoir-faire et savoir-être indispensables dans notre société de la connaissance.

☐ **Nous proposons que le principe d'équité guide toutes les décisions. Ceci nécessite des choix politiques en faveur des territoires et des jeunes subissant aujourd'hui des inégalités et des discriminations insupportables et en faveur de l'école et du collège.**

Cela exige que l'État joue tout son rôle de garant de l'équité à travers des mécanismes de péréquation entre territoires et oriente d'abord les moyens supplémentaires vers l'école primaire et le collège.

☐ **Cela exige d'abord d'affirmer les missions et le développement sur l'ensemble du territoire d'un service public de la petite enfance. Dans ce cadre, l'école maternelle doit être**

confortée dans ses missions et sa spécificité, dès 2 ans pour les enfants dont les parents le souhaitent.

La transition avec les autres structures de la petite enfance, assurée notamment par des classes passerelles associant des professionnels de la petite enfance, des collectivités locales et de l'éducation nationale, doit être favorisée. **La petite enfance doit être exclue du champ de la concurrence et de la mise en oeuvre de la directive européenne "services". Une charte doit garantir la qualité et la dimension éducative de l'accueil de la petite enfance.**

☐ **Cela exige ensuite que l'école primaire et le collège permettent à chaque jeune de disposer à la fin du collège des éléments indispensables pour pouvoir choisir et construire son avenir et la poursuite de sa formation.**

En effet, le collège n'est pas une fin en soi. Et une place plus importante devra notamment être accordée à l'éducation artistique, l'éducation physique et sportive, l'éducation à la citoyenneté, l'enseignement des langues et la maîtrise des outils informatiques et de communication et de leurs usages, qui contribuent à la réussite et l'épanouissement de tous les enfants et qui constituent une part importante de la culture des jeunes. **Pour cela, le travail en équipe, des formations initiale et continue renouvelées pour tous les professionnels de l'école et en particulier les enseignants, la construction de projets éducatifs globaux sur tous les temps et espaces éducatifs de l'enfant, le respect de ses rythmes de vie et d'apprentissage sont indispensables.**

☐ **Une attention particulière devra être accordée, avec la participation des parents, aux moments délicats de transitions, parfois vécues comme des ruptures – à l'entrée en maternelle, de la grande section au CP, du CM2 en 6e, de la troisième à la seconde – en réalisant des projets communs et des coopérations entre enseignants des écoles et des collèges, des modules de formation communs, des liaisons inter-cycles développées, un suivi et un soutien spécifiques pour les enfants en difficulté.**

☐ **Pour améliorer les rythmes de vie et de travail des enfants et des jeunes, très rapidement il faut un cadre national, décliné dans les projets éducatifs de territoire et les projets éducatifs d'établissement. Il doit prendre en compte les préconisations de l'Académie de médecine à propos de l'école primaire.** Il faut donc alléger la journée et adapter le travail scolaire aux temps favorables aux apprentissages, alterner et équilibrer dans la journée les différentes formes de regroupement, les différentes activités et disciplines, les formes de travail, garantir la pause méridienne, refuser la semaine actuelle de 4 jours et "prioriser" un rythme annuel alternant 7 semaines scolaires et 2 semaines complètes de vacances intermédiaires, définir un volume annuel d'heures d'enseignement. Ce cadre national doit préconiser l'articulation des temps éducatifs et sociaux, leur mise en cohérence et la coopération éducative de tous. La conférence nationale sur les rythmes, convoquée par le Ministère à l'initiative de partenaires des Assises, doit commencer par acter ce cadre national pour ne pas reporter les premières décisions. Elle doit permettre ensuite de travailler avec tous les acteurs concernés pour dépasser les conflits d'intérêts et définir les moyens de sa mise en oeuvre.

☐ **La définition et l'impulsion d'un véritable projet éducatif d'école ou d'établissement et d'équipe nécessitent l'implication et la coopération éducative de tous les adultes, professionnels et parents, partenaires associatifs de l'éducation populaire, du sport et de la culture du territoire, la logique de coéducation et l'évaluation partagée de ce projet.**

Les écoles primaires et les établissements devront prendre en compte ces objectifs et cette dynamique nouvelle dans leur structure et leur fonctionnement, dans le respect des cadres nationaux. Les enfants et les jeunes doivent être impliqués dans cette démarche.

☐ **Un contrat de confiance entre la Nation et les professionnels de l'école, en premier lieu les enseignants, doit garantir leur autonomie professionnelle, définir leurs missions et leurs objectifs et les reconnaître dans la redéfinition de leurs services, incluant la formation continue, la recherche action et le travail en équipe dans le respect de leurs statuts nationaux et de leurs conditions de travail. Cela exige notamment de garantir une véritable formation initiale et continue des enseignants à la hauteur des enjeux.** Ce n'est pas le cas de la réforme actuelle qu'il faudra remettre à plat.

☐ **L'École est une institution de la République à la base du système éducatif et du Vivre ensemble et joue un rôle irremplaçable dans l'éducation formelle.** Ses missions doivent être confortées dans le cadre d'un service public amélioré. **Mais, elle ne peut pas tout faire et tout**

compenser. L'éducation et l'accès aux connaissances se jouent aussi en dehors de l'École. Il faut donc assurer la cohérence éducative entre tous les acteurs, y compris les parents, concernés par cette dynamique co-éducative. C'est pourquoi nous soutenons l'incitation au développement et la reconnaissance nationale par la loi des projets éducatifs de territoire, souples, coordonnés le plus souvent par la commune ou l'intercommunalité selon leur taille et leur capacité à mobiliser les ressources éducatives du territoire et tous les acteurs. Ils doivent s'articuler avec les projets des établissements et fonctionner sur la base d'un diagnostic partagé, de la coproduction du projet et de son évaluation régulière. Un fonds national de soutien et de péréquation, accompagné par la CNAF pour les temps "péri-scolaires" et "extra-scolaires", doit soutenir ce développement.

❑ **Les associations d'éducation populaire et complémentaires de l'école doivent donc voir leurs missions de service public et le respect de leurs projets propres reconnus dans la loi d'orientation** et soutenus à travers des contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels avec l'État et les collectivités. Ces missions doivent échapper à la mise en concurrence et à la marchandisation dans la mise en oeuvre de la directive européenne "services".

❑ Les parents sont tout à la fois les responsables légaux de l'éducation de leurs enfants, des usagers du service public d'éducation, des acteurs de la coéducation et de la vie de l'école, des citoyens qui ont leur mot à dire sur les objectifs et le fonctionnement du service public. **Les parents ont un droit à l'information, à la participation aux décisions concernant leurs enfants, à leur représentation dans les instances de l'établissement, du projet éducatif de territoire et de tous les niveaux du système éducatif. Ces droits, individuels et collectifs doivent être reconnus par tous les acteurs de la communauté éducative au quotidien et à travers leurs associations représentatives.**

❑ **C'est aussi pour les enfants et les adolescents un Droit individuel et collectif qui commence par l'accès sans discrimination au service public, à l'École publique du Vivre ensemble. Ce droit n'est pas garanti partout et pour tous aujourd'hui. C'est la première priorité de tout projet national pour l'éducation et la jeunesse. Cela passe aussi par le respect du principe de gratuité de la scolarité obligatoire.**

Il doit se traduire, dans la proximité du domicile, par des écoles et collèges de secteur dont le fonctionnement, les professionnels qualifiés, les équipements et les locaux, la vie quotidienne et les rythmes, le bien-être, le respect de la laïcité garantissent l'équité de traitement entre tous les enfants. Il passe à la fois par le maintien d'une sectorisation pour viser partout la mixité sociale, mais aussi et surtout par des garanties sur les conditions d'étude et de vie scolaire, par des modalités et des méthodes pédagogiques actives et diversifiées et prenant en compte un accompagnement individualisé en cas de difficultés, par une attitude de bienveillance et de respect mutuels avec les adultes, par la prise en charge à l'école du temps de travail personnel pour une véritable équité, une égalité réelle des droits. Cela concerne bien sûr les enfants et les jeunes en situation de handicap.

❑ L'égalité des chances est basée sur un quiproquo. C'est un modèle de justice auquel on est très attaché en tant qu'individu, mais qui ne crée pas forcément une société "juste". Si on développe l'égalité des chances uniquement pour accéder aux meilleurs établissements, on développe un modèle basé sur la compétition. Et dans les compétitions, il y a des vainqueurs et des vaincus. **L'école républicaine doit être celle de l'égalité réelle des droits entre tous les élèves. Elle doit viser à la réussite de tous, dans un esprit de solidarité, de coopération et non de compétition. La question de l'évaluation des élèves doit être posée clairement, avec l'objectif d'améliorer la réussite de tous. L'évaluation doit valoriser les progrès, la réussite, l'engagement et l'effort plutôt que sanctionner l'échec. Elle doit prendre en compte l'erreur comme une étape de la construction du savoir. Cela nécessite une réflexion et un changement sur le sens et les modes d'évaluation, une formation adaptée des enseignants mais aussi une sensibilisation des familles. Cela exige de faire prévaloir l'organisation et la logique des cycles et donc d'en finir avec la logique des redoublements, en adaptant la durée de chaque cycle en prévoyant des modalités d'aide et d'accompagnement individualisés.**

❑ **La loi a défini le triple objectif d'atteindre 0% de sortie sans qualification après 18 ans, d'amener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat et de 50% au niveau licence. Nous lançons un appel solennel pour en finir avec les sorties sans qualification reconnue.**

Après l'école primaire et le collège de la scolarité obligatoire, qui ne sont pas une fin en soi, les adolescents doivent se voir garantis la poursuite d'une formation de qualité, l'accès à l'enseignement supérieur ou à une qualification reconnue.

□ **Cela exige d'abord la démocratisation du lycée après la massification des trente dernières années. Cela exige la refondation du lycée** avec la diversification des durées et formes des séquences et la mise en cohérence, le rééquilibrage de toutes les disciplines, un véritable dispositif d'aide et d'accompagnement individualisés pour prévenir l'échec et éclairer les choix de l'orientation, l'adaptation des locaux et des espaces, tant au travail en groupes et en ateliers qu'au travail personnel. Cela exige le respect des rythmes de vie et d'apprentissage des jeunes et d'une véritable pause méridienne. Cela exige le refus d'une hiérarchie des filières et des savoirs et une revalorisation des enseignements technologiques et professionnels, ainsi que des passerelles garanties entre les filières. Cela suppose aussi d'ouvrir chaque lycée sur son territoire et d'en faire en dehors des horaires scolaires une maison de la culture et de l'éducation informelle et non formelle. **Cela pose enfin la question de l'allongement et de la diversification après 16 ans de la scolarité obligatoire comme obligation de moyens de l'État et comme formalisation des objectifs de 80% au bac et 0% de sortie sans qualification reconnue.**

□ **Cela exige aussi la construction progressive d'une orientation ambitieuse et d'une éducation aux choix pour tous les jeunes et le refus des orientations précoces. Pour garantir une orientation construite avec le jeune et ses parents, le service public d'orientation doit être renforcé et garanti avec tous ses professionnels dans les lycées, les collèges et les CIO (Centre d'information et d'orientation), sans le restreindre à l'usage d'Internet et de bases de données. Il convient d'articuler ce service centré sur l'orientation des élèves et des étudiants avec le service centré sur la formation permanente, l'aide à l'insertion et la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), dans un grand service public de l'orientation tout au long de la vie. Il doit travailler avec toutes les instances et structures du service public de l'emploi et de la formation initiale et continue, du service public national et des services publics régionaux de formation professionnelle, avec les instances et structures paritaires. Cela exige que l'offre de formation des établissements d'un même bassin ne soit pas définie uniquement en fonction des besoins locaux et soit coordonnée pour équilibrer ensemble la carte scolaire de leur secteur, en relation avec les régions.**

Il est de la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale de garantir un encadrement législatif et réglementaire de l'ensemble des formations initiales et en particulier de la formation en alternance et de l'apprentissage après 16 ans, la qualité des formations et le respect des droits des jeunes.

□ De plus, les jeunes seront tous confrontés à une évolution plus rapide des métiers et à une plus grande mobilité dans l'emploi et plus globalement à une évolution très rapide des connaissances et des sociétés. Cela exige d'anticiper sur l'articulation entre formation initiale solide et formation tout au long de la vie et de prévoir des modalités de reconnaissance dans les garanties collectives, de certification et d'évaluation des compétences et des acquis de la formation continue qui prolongent et complètent la certification initiale, mais aussi valident les acquis de l'expérience. Il s'agit ainsi de favoriser la promotion sociale et la sécurité professionnelle.

Dans cette perspective large de qualification permanente des personnes et du point du vue de l'emploi, l'idée d'un service public de formation professionnelle, unifié dans ses objectifs d'accès de tous et de chacun à la qualification et à la sécurisation des parcours, mais diversifié et partenarial dans ses modalités d'exercice, mérite à l'évidence d'être approfondie pour articuler service public national de formation professionnelle, services publics régionaux et dispositifs paritaires et de transition professionnelle.

Pour nous, ce projet concerne tous les citoyens.

À travers l'avenir de la jeunesse, c'est celui du pays qui se joue !

Premiers signataires :

Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV),
Association Nationale des Acteurs de la Réussite Educative (ANARE),
Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes (ANDEV),
ATD Quart Monde,
Centres d'entraînement aux Méthodes d'Education Active (Cemea),
Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT),
Défense des Enfants Internationale (DEI) - France,
Fédération de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE),
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE),
Fédération nationale laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles (Francas),
Fédération Syndicale Unitaire (FSU),
Fédération des Syndicats Généraux de l'Education Nationale et de la Recherche publique (SGEN-CFDT),
Fédération UNSA-Education,
Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social Urbain (IRDSU),
Ligue de l'enseignement,
Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE),
Syndicat des Enseignants (SE) UNSA,
Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs des écoles et PEGC (SNUipp) FSU,
Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA).

Association de la Promotion des Initiatives Sociales en Milieux Educatifs (PRISME),
Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (apfEE),
Cercle de Recherche et d'Action Pédagogiques (CRAP - Cahiers pédagogiques),
Comité pour les Relations Nationales et Internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP),
Confédération Générale du Travail (CGT),
Fédération CFDT des syndicats de la formation et de l'enseignement privé (Fep-CFDT),
Fédération des Associations régionales des OEuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale (AROEVEN),
Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN),
Fédération des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP),
Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC),
Fédération Léo Lagrange,
Fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux (FNCMR),
Groupe Français d'Education Nouvelle (GFEN),
Institut Coopératif de l'Ecole Moderne (ICEM) - Pédagogie Freinet,
La Jeunesse au Plein Air (JPA),
Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC),
Syndicat de l'Education Populaire (SEP) UNSA éducation,
Syndicat National de l'Education Physique (SNEP) FSU,
Syndicat Nationale des Enseignements de Second degré (SNES) FSU,
Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel (SNUEP) FSU,
Union Nationale des Etudiants de France (UNEF),
Confédération syndicale des familles (CSF)
Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF)
Education et Devenir
Fédération des Etablissements Scolaires Publics Innovants (Fespi)
Syndicat National des Personnels d'Inspection (SNIP) FSU

Et plus de 60 maires de grandes villes et de moins grandes : Angers, Aubagne, Belfort, Bourg-en-Bresse, Brest, Clichy-sous-Bois, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montbéliard, Montpellier, Montreuil, Nanterre, Nevers, Paris, Pessac, Quimper, Reims, Rennes, la Roche-sur-Yon, Saint-Denis, Saint-Étienne, Saint-Nazaire, la Seyne-sur-Mer, Strasbourg, Toulouse, Tourcoing,...

Vie de l'OLL

Conseil d'administration du mercredi 7 avril 2010

Siège de la délégation MAIF, 17 heures.

Excusés : Michèle CHARDENOUX (AP MAIF), Eric MASSON, Joël PITT (LP) ; Christiane ROUSSON (ASL et MAE)

Présents : Représentants des membres fondateurs : Sandrine BAUMLE (FSU) ; Jean Michel CAPUANO (GODF) ; Michel CHABOT (AP MAIF) ; Michel COUDERC (ADATEEP) ; Hervé FUMEL (FSU) ; Daniel GONZALEZ (FOL) ; Marc MALET (LP) ; Alain ROUSSON (UNSA Education) ; Jacques VACQUIER (UL DDEN).

Représentants des personnes physiques : Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Isabelle PERRIER.

Secrétariat : Joël ILLES.

1. Carte scolaire.

Jacques Vacquier ouvre la séance sur la question de la carte scolaire dans le premier degré et rappelle les décisions de fermeture de classes qui posent problème au regard de la laïcité : Maternelle de Florac, deuxième classe de Prunières et troisième classe de Chabrits et Fontanilles.

Jacques fait part de son intervention au niveau du CDEN du 6 avril considérant qu'il y avait, sur Chabrits en particulier, pression du lobby du privé au sein même de l'Inspection Académique pour qu'on ne soit pas revenu sur une décision aussi aberrante (effectifs maintenus et hausse prévisible : quartier en fort développement).

Sur la question de la carte scolaire, il est fait état de l'article des parents d'élèves (APEL) de l'Ecole Jeanne d'Arc qui est scandaleux. Cet article demande la liberté totale au regard de l'affectation des enseignants du privé. Dans ce cas, rendons leur cette liberté et qu'ils se libèrent en même temps du contrat qui les lient à l'Etat. J. Vacquier précise son intervention au dernier CDEN sur ce point.

Un échange a lieu sur la relation à la presse sur cette question. Il est fait état que la rédaction de Midi Libre a pris soin de rester neutre sur cette question mais on remarque que la couverture de nos dernières conférences n'a pas été à la hauteur des événements. Il est proposé de demander un droit de réponse à Midi Libre sur cet article si l'IA ne le fait pas.

2. Le point sur les cahiers de l'OLL.

Marc Malet informe que la transcription au format texte de la conférence d'Eddy Khaldi est presque terminée. Il dit cependant que la motivation à faire ce gros travail "baisse" un peu ne voyant pas trop si la diffusion de ces cahiers peut avoir un impact en terme de communication au delà des membres de l'OLL.

Il propose que l'on tire quelques numéros au format papier pour pouvoir les proposer "en échange" d'une adhésion à l'Observatoire. La FSU se propose pour faire ce travail sur un nombre limité du numéro 1.

3. Comité de défense et de développement des services publics.

La question est ici posée de notre relation avec ce comité qui a été relancé à l'automne après l'épisode de la votation contre la privatisation de la poste.

La FSU informe sur la composition de ce comité en Lozère : 5 partis politiques, 5 syndicats et 3 associations, sur ses objectifs et ses actions (campagne d'affichage lancée sur tout le département) et organisations de réunions locales pour préparer les Etats Généraux des services publics départementaux et nationaux.

La question est posée de savoir si l'OLL devrait faire partie du comité et si le comité ne devrait pas adhérer à l'OLL (ce qui est difficile puisque le comité n'est pas organisé en association à ce jour).

A ce jour, il est donc décidé de demander au comité s'il veut bien informer l'OLL de ses actions (par la transmission de ses compte-rendus de réunions par exemple) pour éventuellement associer l'OLL à des actions.

4. Cinquantenaire du serment de Vincennes.

Jacques Vacquier relance le débat de la dernière réunion sur la question de la pétition "*Pour l'Ecole Publique*" signée à 150 000 signatures, à ce jour. Il propose de demander aux organisations qui ne sont pas signataires de relancer leurs instances nationales pour voir dans quelles mesures une pétition convergente pourrait éventuellement permettre de multiplier les signatures pour arriver au niveau de celle du serment.

Une initiative (débat + grillades) au niveau du département pour la commémoration de ce cinquantenaire est envisagée autour du 19 juin (18 Juin au soir ?) sous réserve d'une salle disponible. Un courrier à l'IA,

aux IEN et aux chefs d'établissements serait alors envoyé les invitant à cette manifestation et leur demandant d'inciter les enseignants et les parents à y participer également.

5. Proposition de loi JOISSANS.

Cette proposition de loi de la sénatrice UMP des Bouches du Rhône incluant une journée nationale de la laïcité est abordée. Après débat, la question est renvoyée aux différentes organisations pour déterminer l'opportunité de soutenir ou non cette proposition.

6. Trésorerie.

Alain Rousson, trésorier, fait le point sur la trésorerie : adhésions : 41 individuels + 11 organisations. Solde du compte au 31 mars 2010 : 785 euros (toutes les dépenses sont payées). Il est donc décidé de verser 500 € aux DDEN (qui ont fait une avance de 1000 € pour l'opération liée à la venue de Patrick TORT incluant l'achat de l'exposition). Il restera donc encore à rembourser 500 €.

7. Exposition Darwin.

Après l'utilisation au CDDP à Mende, dans le cadre de l'expo : "*Des dinosaures aux OGM*", l'exposition sera présentée à St Chély d'Apcher du 3 au 15 mai au Centre Culturel.

Séance levée à 18 H 40.

Conseil d'administration du vendredi 21 mai 2010

Siège de la FSU, 17 heures 45.

Excusés : Régine MARTIN et Christiane ROUSSON (ASL et MAE) ; Jean Michel CAPUANO (GODF) ; Michel CHABOT (AP MAIF) ; Marc MALET et Joël PITT (LP) Alain ROUSSON (UNSA Education) ;

Présents : Représentants des membres fondateurs : Sandrine BAUMLE (FSU) ; Michel COUDERC (ADATEEP) ; Daniel GONZALEZ (ligue de l'Enseignement - FOL) ; Bernard ROUX (LP) ; Jacques VACQUIER (UL DDEN).

Représentants des personnes physiques : Joël ILLES, Bernard ROUX.

"*Petite*" réunion débutée exceptionnellement avec un peu de retard pour certains participants à cause de la distribution de tracts pour la grève du 27 mai.

1. Bilan de l'exposition Darwin à Saint Chély d'Apcher.

Affichettes en ville et information aux écoles et établissements scolaires ont participé à sa médiatisation.

Présentée à St Chély d'Apcher du 4 au 14 mai au Centre Culturel, l'exposition a été visitée par 50 à 55 personnes dont une classe de terminale du Lycée professionnel Théophile Roussel accompagnée d'enseignants. Un article est paru dans la presse locale (Midi Libre du lundi 10 mai).

Discussion : Il y aurait eu plus de visiteurs si un vernissage avait été organisé. Problème de "gardiennage - accueil", une personne bloquée pendant la durée de l'exposition. En parallèle la présentation d'un film comme le documentaire "*Espèce d'espèces*", réalisé par Denis van Waerebeke avec la collaboration de Vincent Gaullier qui a obtenu en 2008 le Grand prix Pariscience qui récompense le meilleur film au festival international du film scientifique, aurait permis une meilleure animation et suscité des visiteurs.

Pour l'avenir, proposition de présentation d'une partie de l'expo (comme cela a été fait au CDDP au moment de "La P'tite Roulotte") dans les CDI des établissements du second degré ou d'autres lieux adaptés (Bibliothèques...) solutionnerait les premières difficultés rencontrées.

2. Cahiers de l'OLL.

Des exemplaires du n° 1, tirés par la FSU, ont été diffusés à Saint Chély d'Apcher à l'occasion de l'expo ci-dessus. Les numéros 2 et 3 ont été envoyés aux membres du CA pour relecture. Aucun retour à ce jour. Il faudrait pouvoir les diffuser rapidement à tous nos adhérents.

Appel est lancé pour des photos éventuelles sur la venue d'Eddy Khaldi et sur la seconde prestation le 18 mars, d'Henri Pena-Ruiz qui sera évoquée dans le numéro 4 essentiellement consacré au Cinquantenaire du Serment de Vincennes et qui pourrait être diffusé à la rentrée.

Suggestion : Les Cahiers pourrait être envoyés aux chefs d'établissement pour mise à disposition dans les salles des professeurs.

Voir les adresses e-mèl des adhérents pour limiter une éventuelle diffusion papier encore trop onéreuse pour nos finances. 500 euros ont été remboursés au trésorier des DDEN, il reste un second versement identique à effectuer mais nous n'avons que 285 euros en caisse.

3. Cinquantenaire du Serment de Vincennes.

L'initiative départementale pour la commémoration de ce cinquantenaire est prévue le vendredi 18 juin à partir de 17 heures, salle de la Chicanette à Mende.

Toutes les associations et organisations membres de l'OLL doivent inviter leurs adhérents et leurs amis à participer. La presse syndicale doit notamment servir de relais en direction de l'Education nationale.

Un article préalable va être demandé au Midi Libre pour annoncer l'initiative. Un courrier à l'IA, aux IEN et aux chefs d'établissements sera envoyé les invitant à cette manifestation et leur demandant d'inciter les enseignants et les parents à y participer également. Un courriel en direction des écoles peut être envisagé.

Une carte d'invitation sera mise à disposition, réalisée par J.V. et tirée par la FOL. Accord sur le contenu : le serment de Vincennes et le rendez-vous. Un moment convivial sera annoncé. Pour le lieu et la mise en œuvre de ce pot de l'amitié, une réunion spécifique est prévue pour le lundi 14 juin à 14h30 à la FOL.

Le n° 4 des Cahiers rendra compte de cette commémoration.

Séance levée à 18 H 40.

Conseil d'administration du lundi 27 septembre 2010

Salle de La Chicanette à MENDE - 17 h 30

Excusés : Jean Michel CAPUANO (GODF), Michel CHABOT (AP MAIF), Joël PITT (FDLP) tous trois remplacés ; Joël ILLES ; Edmond MICHEL.

Présents : Représentants des membres fondateurs : Michèle CHARDENOUX (APMAIF) ; Michel COUDERC (ADATEEP) ; Hervé FUMEL (FSU) ; Emmanuel INESTA (ALGODF) ; Marc MALET (FDLP) ; Paul MAURIN (ADPEP) ; Alain ROUSSON (UNSA Education) ; Jacques VACQUIER (ULDDEN).

Représentants des personnes physiques : Bernard ROUX.

1. Bilan de l'initiative Cinquantenaire du "Serment de Vincennes" du vendredi 18 juin.

"Petite" participation mais débat intéressant. Le diaporama réalisé à cette occasion peut être adressé sur demande. La pétition pour l'école publique va atteindre les 300 000 signataires.

Une conclusion s'est imposée : pour que l'OLL réussisse, il faut que tous ses membres et notamment les organisations activent leurs réseaux pour faire connaître les initiatives.

2. Rentrée scolaire 2010 et perspectives

2.1. Dans un contexte politique "chargé" (retraites, affaires...), l'éducation est largement évoquée dans les media Rapport de l'Inspection générale ; *Le Monde de l'Education* du 15 septembre : "L'école, un service public en danger"...

2.2. Défense de la laïcité et de l'école publique en Lozère

2.2.1. Enseignement confessionnel : nombre d'articles dans la presse locale sur l'école privée (déclaration à la presse du directeur diocésain, initiative Carapattes, lycée privé de Langogne...).

Plan Ecoles numériques rurales (public/privé) : A. Rousson : "*L'OLL a vraiment du pain sur la planche !*".

Fontanilles élémentaire : 3 familles (soit 7 élèves) partent "démarchées" par le privé.

2.2.2. Carte scolaire : réouverture d'une classe de Chabrits mais fermetures entérinées à Florac, Prunières et St Etienne Vallée Française dans cette localité les parents ont organisé une "classe sauvage" (bien relayée dans la presse, la télé...).

Saint Amans, madame le Maire refuse les moins de 3 ans, problèmes de sécurité, etc.

2.2.3. Rappel carte scolaire 2011. Le "*schéma d'emploi 2011-2013*" du Ministère adressé aux recteurs et aux inspecteurs d'Académie indique comment supprimer encore les 16 000 postes prévus. Les "*leviers identifiés*" qu'il énonce visent à des suppressions de postes ou à des aménagements de service :

- augmentation du nombre d'élèves par classes,
- diminution du taux de scolarisation des enfants de deux ans,
- fermetures des petites écoles rurales,
- réduction des remplacements,
- mise en extinction des psychologues scolaires,
- évolution à la baisse des réseaux d'aides spécialisées (RASED)...

L'avenir de l'école rurale lozérienne, de notre tissu scolaire et du département dépendent de nous tous. (Saint Amans).

2.2.4. Des problèmes de formation (initiale et continue) évoqués par le rapport de l'Inspection générale.

3. Concours 13^e RDV de l'Histoire CASDEN MAIF MGEN sur la Laïcité.

Présenté dans la revue de la MGEN *Valeurs mutualistes* n° 267 de juillet-août p. 35. L'OLL a envoyé sa participation comme annoncé dans l'été (6 réponses dont celle de Joël PITT, le 17 août, qui propose d'annoncer le programme à venir et demande une réunion qui n'a pu avoir lieu : quelques lignes ont été ajoutées sur les perspectives). Les 13^e RDV auront lieu à Blois du 14 au 17 octobre.

Les 4 premiers exemplaires des Cahiers de l'OLL étaient joints au dossier du concours.

4. Cahiers de l'OLL.

4.1. n° 4 septembre 2010 a été mis au point dans l'été. Problème de rédaction et de diffusion : le CA demande d'envisager le tirage papier (avec couleur ?), ce qui implique un coût ou un engagement des organisations (la FSU a déjà tiré un certain nombre d'exemplaires).

4.2. Pour quand le n° 5 ? Proposition d'Emmanuel INESTA : un article témoignage *L'école de mon enfance* et *Marianne réveille-toi* (tous deux joints pour avis).

5. Initiatives pour 2010 – 2011.

5.1. Propositions faites par Bernard ROUX :

5.1.1. Conférence sur le développement durable

5.1.2. débat sur la Burqa : la loi et la campagne menée à cette occasion.

5.2. Hervé FUMEL signale une réunion mercredi 20 octobre à 14 heures, salle Urbain V, sur le développement durable par un IPR d'Histoire-géographie.

5.3. Proposition du Collectif pour la Défense et la Promotion de l'Ecole Publique de Proximité qui organise en lien avec la Convergence des collectifs de défense des Services publics et les Etats Généraux des services publics une journée le 11 décembre et 3 tables rondes (débat interactifs) qui peuvent être suivis en direct ou en différé.

1) 50 ans de financement de l'enseignement privé, 50 ans de fermetures et de regroupements dans le public : quels bilans ? Limoges, décembre 2010

- Guy Georges, ancien président du SNI, du CNAL, et ancien Conseiller d'Etat

- Bernard Toulemonde, ancien directeur des Affaires générales et de l'Enseignement scolaire, ancien recteur des académies de Montpellier et de Toulouse, inspecteur général de l'Éducation nationale.

- Pierre Champollion, co-fondateur de l'Observatoire Education et Territoire (OET, anciennement OER, Observatoire de l'école rurale), inspecteur d'académie

- André de Peretti, Directeur honoraire de programmes à l'Institut National de Recherche Pédagogique, témoignage filmé.

2) Petites structures scolaires publiques face aux nouveaux dispositifs législatifs. Clermont-Ferrand, janvier 2011

- Vanik Berberian, maire de Gargilesse, président de l'AMRF (Association des maires ruraux de France)

- Francis Oudot, co-fondateur et ancien président de l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes)

- Patrick Allain, ancien président de l'association de parents d'élèves du Groupe scolaire Georges Brassens à Indret

3) Quel avenir pour l'école publique de proximité ? quelles attentes et quelles alternatives pour demain ? Rennes, février 2011

- Jean Glavary, député porteur d'une proposition de loi pour l'abrogation de l'art 89, vice-président de l'Association de Promotion et de Fédération des Pays (APFP)

- Tony Bernard, maire de Chateldon, président du Parc Régional Livradois-Forez

- Patrick Clerc, co-fondateur de l'Ecole ouverte des Bourseaux et enseignant au Pôle de Formation continue du Val d'Oise

- Véronique Singevin, parent d'élèves, témoignage filmé.

Modération : Claire Lelièvre, journaliste à l'Esprit Village (anciennement Village-Magazine-L'Acteur rural); Olivier Chartrain, journaliste à La Terre ; Emmanuelle Mayer, journaliste / animation du forum internet.

6. Point sur le fonctionnement.

6.1. Adhésions : nous avons à cette date

- 12 personnes morales ayant acquitté une cotisation (25 €) et 5 membres fondateurs qui n'ont pas pu payer ou qui ne l'ont pas encore fait. Ces 17 associations (AD PEP, ADATEEP, AL GODF, AP MAIF, Autonome de Solidarité Laïque, Eclaireuses et Eclaireurs de France, FCPE, FOL, FSU, LP, MAE, OCCE, SE-UNSA, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, UL DDEN, UNSA Education) représentent des milliers de Lozériens.

- 45 adhérents directs, ce qui n'est qu'un début.

6.2. Finances : Au 13.08.2010 nous avons 247,88 € sur notre compte. 1867,18 en entrées et 1626,30 en sorties soit 237,88 plus une adhésion (46° adhérent) soit 247,88 €.

La Commémoration du Cinquantenaire qui aurait pu nous "renflouer", s'est soldée par un bilan quasi nul du fait de la faible participation au buffet. D'autre part, l'OLL doit toujours 500 € à l'UL DDEN (expo Darwin).

7. Préparation AG annuelle : date, lieu et forme.

7.1. Proposition du Président : malgré les conditions climatiques aléatoires, une date début décembre, proche de l'anniversaire du vote de la Loi de séparation de 1905, permettrait d'accompagner cette AG d'un "banquet républicain" et de débiter la campagne d'adhésion 2011. Par exemple samedi 4 ou samedi 11 décembre au matin (lieu voir si Bec de Jeu possible ou sur Mende), sachant qu'en cas de prévision météo trop mauvaise nous pourrions reporter cette date.

8. Questions diverses.

AG ADATEEP mercredi ; AG JPA reportée en novembre.

Conseil d'administration du mercredi 17 novembre 2010

Siège de l'Antenne MAIF à MENDE - 16 h 30

Excusés : Isabelle PERRIER ; Christiane ROUSSON (MAE – ASL) ; Michel COUDERC (ADATEEP) ; Alain ROUSSON (UNSA Education) et Joël PITT (FDLP) tous deux remplacés.

Présents : Représentants des membres fondateurs Sandrine BAUMLE (FSU) ; Jean Michel CAPUANO (GODF) ; Hugues CAUCAT (UNSA Education) ; Michel CHABOT (APMAIF) ; Daniel GONZALEZ (Ligue de l'enseignement – FOL) ; Marc MALET (FDLP) ; Jean Marc ROUYEYRE et Jacques VACQUIER (ULDDEN).

Représentants des personnes physiques Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Edmond MICHEL, Roger PIC, Bernard ROUX.

Question préalable : le président demande si l'on juge qu'il envoie trop de messages informatiques (certaines associations ayant fait cette remarque). Les participants présents ne le pensent pas.

1. Préparation de l'AG du samedi 4 décembre à Bec de Jeu.

Le choix de la date est celle du samedi proche du 9 décembre 1905 date de l'adoption de la Loi de séparation des églises et de l'état. Loi qui figure à l'article 2 de nos statuts.

L'ordre du jour de l'AG est adopté :

Rapport d'activités à partir du document fourni cet été pour le concours MGEN-MAIF-CASDEN* complété par les réunions statutaires. Le renouvellement par tiers du CA intervenant chaque deux ans (article 10 des statuts) il n'y aura pas de vote à ce sujet cette année.

Bilan financier : le maintien des cotisations à 10€ minimum pour les personnes physiques et 25€ minimum pour les personnes morales sera proposé à l'AG.

Initiatives 2011 et questions diverses. Organisation du "banquet républicain" : La participation est fixée à 20€ : 15 pour le repas (apéritif, vin et salles compris) + 5€ pour l'OLL. Invitation large : conjoints et amis... La Presse sera invitée à l'AG.

2. Initiatives 2011. Examen des propositions

- Après discussion sur le lien avec la laïcité (Jean Marc) du sujet "*Le président des riches*" : mesures prises dans le sens de la "marchandisation" de l'école, de la Carte scolaire aux avantages concédés à l'enseignement privé..., accord unanime du CA. L'initiative pourrait avoir lieu le jeudi 24 mars 2011 avec Monique Pinçot-Charlot en partenariat avec la Bibliothèque municipale. Un problème de salle à résoudre du fait du Festival Jeune Public : voir si possibilité d'utiliser Urbain V vers 18 heures (Daniel doit suivre).

- "*Développement durable*" (proposition Bernard) le CA n'est pas unanime sur ce sujet jugé par certains membres trop éloigné de nos objectifs. D'autres sujets pourront être proposés à l'AG.

- Publications : La demande d'une feuille "mensuelle" d'informations (Bernard, Joël Pitt) sera vue en AG du fait du problème de constituer une équipe de travail. La feuille d'information pouvant être la *Lettre de l'OLL*.

De même pour la rédaction des *Cahiers de l'OLL* : 4 numéros en 2010 soit une cadence trimestrielle. Chaque initiative publique fera l'objet en 2011 d'une publication. Le n° 5 publiera le CR de l'AG et des réunions statutaires depuis avril (les CR précédents étant sur le n° 2 des *Cahiers*). Des écrits ont aussi été proposés par des membres de l'Observatoire.

- Création d'un "*blog*" (proposition Jean Michel) ou du moins d'un site où on pourrait consulter et charger les publications et les interventions éventuelles.

- "Apparition" publique : Jean Michel demande aussi une "manifestation" qui permettrait de faire apparaître l'OLL publiquement et médiatiquement (exemple initiative GODF à la statue de Jean Jaurès à Montpellier).

3. Questions diverses.

Emmanuel informe le CA d'une "tenue blanche" du GODF à l'occasion du 9 décembre à laquelle sera invitée l'OLL.

La séance est levée à 17h30

* Michel Chabot signale que Reflets mutualistes a publié le résultat du "Prix de l'Initiative laïque passée, présente" organisé par la Casden, la Maif et la Mgen, auquel nous avons participé. Ce prix a été attribué le 15 octobre au livre Medias et mémoires de l'école de la République de Nicolas Lucas et Vincent Marie.

Les *Cahiers de l'OLL*

- ❑ Le **n° 1 de janvier 2010** est consacré à la conférence débat d'Henri Pena-Ruiz, du 23 avril 2009. Il contient aussi tous les textes "fondateurs" de l'OLL : Statuts, Charte, présentation, ainsi que le PV de l'AG constitutive...
- ❑ Le **n° 2 d'avril 2010**, relatif à Darwin et à la conférence animée par Patrick Tort en octobre 2009, reprend aussi la présentation et les compte-rendus des Conseils d'administration de l'OLL.
- ❑ Le **n° 3 de juin 2010** rend compte de la conférence d'Eddy Khaldi, le 6 février 2010, sur la Loi Carle.
- ❑ Le **n° 4 de septembre 2010** évoque la venue d'Henri Pena-Ruiz, le 18 mars 2010 sur *l'école laïque, école de la liberté* et publie les intervention de la réunion du 18 juin à l'occasion du Cinquenaire du Serment de Vincennes.

Observatoire de la laïcité de Lozère (O.L.L.)



Bulletin d'adhésion 2011

NOM : **Prénom :**

Adresse :

.....

Téléphone : **@ :**

Montant de la cotisation individuelle (10€ minimum) :

Par chèque à l'ordre de l'OLL

à adresser à : **Observatoire de la laïcité de Lozère**

FOL 48 - Rue des écoles – 48000 MENDE

Observatoire de la laïcité de Lozère (O.L.L.)



Bulletin d'adhésion personne morale 2011

Nom de l'Association :

Adresse :

.....

Téléphone : **@ :**

Cotisation personne morale (25€ minimum) :

Par chèque à l'ordre de l'OLL

à adresser à : **Observatoire de la laïcité de Lozère**

FOL 48 - Rue des écoles – 48000 MENDE

Bulletin interne de l'OLL – imprimé par nos soins – Ne peut pas être vendu.